



FEDECHOSSES

Fédéchoses - *F015*

N°
15
-
16

POUR LE FEDERALISME

5 F.

Revue fédéraliste
trimestrielle

1976



Alekos Panagulis

antifasciste ,

héros de la résistance européenne !

quatrième année

<p><i>Comité de Rédaction</i></p> <p>J.P. Bacquart J.F. Billion J.M. Dubos J. Martineau Y. Pagès J.L. Prevel B. They</p>
<p><i>Secrétariat de Rédaction</i></p> <p>M.C. Richard</p>
<p><i>Revue fédéraliste trimestrielle</i></p> <p><i>Tout courrier</i></p> <p>J.E.F. 28, rue Sala 69002 Lyon</p>
<p><i>Directeur de la publication</i></p> <p>J.L. Prevel</p> <p><i>Commission paritaire 56256</i></p>
<p>Imprimerie spéciale</p>

SOMMAIRE

EDITORIAL	La Chine, les superpuissances et l'Europe	3
	La crise de l'Europe du Sud et l'alternative européenne	5
TRIBUNE LIBRE	Un nouveau centralisme en Ecosse..	18
	Les mouvements bretons en régression	21
	P.F.E., ELSA et consorts, Ralbol. I .	23
	Sic transit gloria mundi (suite)	26
	Mon P'tit doigt Fédéchoses	27
PANAGULIS PRESENT		28
	Non à l'Europe des autres	29
	Salut des Fédéralistes au premier congrès du Parti Socialiste Populaire	30
	Quand l'Europe s'éveillera	31
DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX POUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRES		33
	- Stages J. E. F. France	34
	- Les travailleurs frontaliers, l'exemple de la région rhénane	37
	- La convention européenne des droits de l'homme et les travailleurs migrants	38
	- Pour la participation des travailleurs immigrés aux élections européennes	40
	U. E. F. Informations : Lettre du secrétaire général	42
LE MONDE et l'élection européenne		44

la chine les superpuissances et l'europe



Editorial

Le développement de l'intégration européenne est un des facteurs qui, à côté de l'entrée de la Chine sur la scène politique mondiale, ont le plus contribué à mettre en crise le système politique mondial bipolaire et la discipline rigide qu'imposaient les deux superpuissances à leurs satellites.

Les tensions croissantes au sein de l'Alliance atlantique et l'aggravation de l'anarchie internationale ont déterminé le renversement de la stratégie européenne des Etats-Unis. Alors qu'aux temps de la guerre froide l'intégration européenne était conçue comme un élément indispensable de la politique atlantique et anti-communistes des Etats-Unis, avec la détente, elle devient un obstacle au maintien de l'ordre international et à la stabilité de l'alliance atlantique : La suspension de la convertibilité du dollar en or, sa dévaluation, les vagues de spéculation internationale qui atteignent tantôt une monnaie européenne, tantôt une autre, et l'augmentation du prix du pétrole, sont autant de facteurs qui tendent à ébranler le Marché commun, à affaiblir la compétitivité de l'économie européenne et, en définitive, à saper les bases sur lesquelles se fonde le renforcement relatif de l'Europe.

Par ailleurs, la politique extérieure de l'Union soviétique a subi une évolution parallèle. Bien qu'elle continue de s'opposer à tout projet d'unification politique de l'Europe occidentale, qui déterminerait la formation d'une grande puissance à ses frontières et deviendrait un dangereux pôle d'attraction pour ses satellites d'Europe orientale, l'Union soviétique a reconnu la Communauté, parce que son développement a permis de mettre en discussion l'hégémonie américaine et de mettre en lumière les tensions et les contradictions qui divisent le bloc occidental.



Enfin, la Chine, depuis qu'elle s'est émancipée de l'hégémonie de l'Union soviétique, a renversé son attitude à l'égard de l'intégration européenne, dont elle ne cesse d'encourager les développements dans le domaine politique et militaire, car elle sait que sa raison d'Etat convergerait avec celle de l'Europe dans la tendance à renverser la prédominance des deux superpuissances sur le reste du monde.

Le changement d'attitude des grandes puissances à l'égard de l'intégration européenne est une conséquence de l'influence internationale croissante de la Communauté européenne, qui a posé le problème d'une répartition plus équilibrée du pouvoir politique dans le monde. Toutefois, l'intégration européenne, qui n'a pas encore débouché politiquement, a abouti à un renforcement des États. Il s'en est suivi une aggravation des divergences politiques entre les pays de l'Europe occidentale, et entre eux et les États-Unis. Les difficultés, de nature strictement politique, ne peuvent pas être surmontées dans les limites des institutions communautaires, qui, fondées sur des structures de type confédéral et sur des processus de décision intergouvernementaux, ne sont plus en mesure ni de dominer les conflits internes, ni d'affirmer une identité autonome par rapport au reste du monde.

Par conséquent, tandis que la Chine dispose du pouvoir de poursuivre une politique indépendante, le processus d'intégration européenne, tout en modifiant les rapports de pouvoir entre l'Europe et les États-Unis, n'a pas jusqu'à présent conduit à la création d'un gouvernement supranational capable de représenter une solution de remplacement de l'hégémonie américaine ou de l'ordre européen que les deux superpuissances se préparent à restaurer sur la base maintenant acquise du traité sur la sécurité européenne.

FEDECHOSES



la crise de l'Europe du Sud

et

l'alternative européenne

I - LE PORTUGAL

En ce qui concerne le Portugal, il faut souligner avant tout que la chute de la dictature de Caetano ne démontre pas par elle-même l'existence d'un fort mouvement démocratique dans ce pays. Le régime fasciste est tombé ruiné par ses propres erreurs.

1 - 1. L'absence de consensus -

Le Portugal est le pays le plus pauvre de l'Europe, avec un revenu par tête de 717 dollars, égal à la moitié du revenu par tête espagnol, le Portugal est le pays avec le taux de natalité le plus élevé en Europe, la mortalité infantile la plus forte, un taux d'analphabétisme absurde (35 % de la population). Ces données indiquent d'une manière dramatique la réalité socio-économique portugaise, qui s'est détériorée de plus en plus pendant le demi-siècle de dictature fasciste. Le fait est que le régime fasciste n'a pas su donner de solution aux très graves problèmes de la société portugaise. La seule réponse donnée a été l'émigration des travailleurs : dans la dernière décennie, 1,8 million de Portugais ont émigré sur une population totale de 8,8 millions.

Dans cette situation, le régime fasciste ne pouvait plus compter sur une forme quelconque de consensus interne ; il ne pouvait tenir qu'au moyen d'une répression féroce.

I - 2. La guerre coloniale

Le second point de crise du régime portugais a été la guerre coloniale. Depuis des années, elle épuisait l'économie portugaise, faisant payer un fort tribut de vies humaines à une population de plus en plus sceptique quant à l'utilité de ce conflit. Le mécontentement à l'égard de la politique coloniale menée par le régime s'est répandu parmi les civils et les militaires. Dans le manifeste que faisaient circuler les jeunes officiers, dans les semaines qui ont précédé le coup d'état de 1974, on lit :

"Avant 1961, le prestige des forces armées était intact. Avec la chute de Goa (occupé par l'Inde) et trois guerres africaines traînant en longueur le gouvernement les a rendues directement responsables du désastre (...).
"Au fur et à mesure que la situation militaire se détériorait, l'effort exigé des militaires est devenu insupportable. Il était stratégiquement impossible d'atteindre les objectifs qu'un gouvernement privé des instruments nécessaires pour réaliser sa politique, cherchait à imposer aux forces armées".

Le fait que la conscience de l'impossibilité d'obtenir la victoire par les armes s'est répandue dans toute l'armée, en particulier parmi les jeunes officiers : jusqu'à ce que l'armée retire son soutien au régime, en le renversant.

I - 3. La crise économique

La crise économique internationale n'a pas épargné le Portugal ; la situation économique du pays déjà grave en raison de son arriération et des déséquilibres économiques et sociaux qui le caractérisent, a été conduite jusqu'à l'effondrement par la crise internationale. En 1973, l'inflation a atteint des taux très élevés (environ 20 %) et les comptes extérieurs, déjà en équilibre très précaire, se sont gravement détériorés, en compromettant la possibilité de maintenir les niveaux d'emploi et de revenu, déjà très bas, atteints dans le passé.

Ces faits sont à la base de la chute du fascisme au Portugal ; ils indiquent, en même temps, la gravité des conditions dans lesquelles ont dû agir les forces démocratiques à leur retour aux affaires.

I - 4. L'absence des conditions matérielles d'une expérience démocratique

Le fait est qu'au Portugal n'existent pas les bases sociales et économiques de la construction d'une expérience démocratique autonome. La formation sociale portugaise a des dimensions extrêmement limitées ; les équipements collectifs et les industries de base nécessaires pour soutenir un développement économique autonome font défaut. La difficulté de mettre en marche un processus de développement économique est fatalement destinée à réduire le consensus populaire dont jouit le gouvernement. En outre, la situation est aggravée par les problèmes de transition de l'ancien régime à la jeune démocratie, c'est-à-dire par les déséquilibres engendrés par le dégageant colonial et la nécessité de démanteler les intérêts corporatifs alimentés par le régime fasciste. Dans la société portugaise, le dualisme qui oppose les populations urbaines aux populations rurales est tellement profond qu'il alimente des tensions difficiles à réduire. L'expérience de la liberté a montré que les tensions idéologiques et politiques réprimées par le régime fasciste pendant cinquante ans, faute d'une issue rapide, ont souvent pris la forme de revendications désordonnées et d'explosions extrémistes, rendant plus difficile la tâche du gouvernement démocratique.

I - 5. Conséquences internes

Pour dépasser une situation si difficile, la nécessité de réaliser l'unité de toutes les forces démocratiques est aussitôt apparue évidente. Quand la constitution d'un Etat est en jeu, les alternatives de gouvernement doivent être mises de côté, pour concentrer toutes les forces sur la définition des nouvelles règles du jeu. Et c'est en quoi réside la première limite de l'expérience portugaise. Il est clair, en effet, que l'unité du front démocratique a été rompue, en conséquence surtout des tendances à l'hégémonie exprimées par le parti communiste, fort de l'appui de l'aile gauche des forces armées, alors en mesure de contrôler l'armée. L'attitude du parti communiste a rompu la solidarité du front démocratique, a repoussé à droite les groupes modérés, ouvrant la perspective d'une tentative contre-révolutionnaire.

L'attitude du parti communiste portugais est la source de bien des perplexités, dans la mesure où il rend évidentes les limites d'une tentative de poursuivre "une voie portugaise au socialisme". Le fait est qu'il n'existe pas de voie portugaise au progrès social, quel que soit le régime au pouvoir, parce que le Portugal, comme tout Etat d'Europe, par sa dimension nationale héritée d'une monarchie séculaire, n'est pas le cadre où les forces de progrès peuvent l'emporter. L'attitude du parti communiste portugais semble en réalité destinée à faciliter la prise de contrôle de l'armée sur la vie politique portugaise, par conséquent une dégénérescence antidémocratique et nationaliste de la révolution antifasciste de 1974, sur la base de modèles d'alliance entre forces de gauche et forces armées répandus dans quelques pays sous-développés.

I - 6. Conséquences internationales

Des considérations d'ordre international renforcent la perplexité quant à l'attitude du parti communiste portugais. Il est extrêmement improbable en effet, que le Portugal puisse un jour compter sur une aide, politique et économique, de l'Union soviétique ; l'expérience chilienne - dernier exemple d'une longue

série - a démontré qu'une superpuissance veille bien à ne pas intervenir dans la zone d'influence de la superpuissance adverse.

Le fait est que les problèmes d'ordre international sont déterminants pour comprendre les alternatives et les limites de l'expérience portugaise. Etant donné l'extrême faiblesse de la base sur laquelle elle s'appuie, la démocratie portugaise ne peut survivre et se développer qu'à la condition d'être soutenue de l'extérieur. Et cette aide ne peut être recherchée étant donné l'équilibre international actuel qu'aux Etats-Unis ou en Europe.

L'espoir que la démocratie portugaise puisse être soutenue par l'aide américaine est contradictoire.

Les engagements internationaux qui pèsent sur les Etats-Unis sont chaque jour de plus en plus clairement disproportionnés par rapport aux possibilités, pourtant gigantesques, de ce pays ; les Etats-Unis peuvent remplir la fonction de gendarme de l'ordre international mais ils ne sont pas en mesure de voler au secours des tentatives de développement et de rénovation démocratique en cours dans le monde. Aussi, par ailleurs, on comprend l'appui donné par les Etats-Unis au régime de Caetano ; pour les mêmes raisons, on peut prévoir la disposition du gouvernement de Washington à reconnaître tout gouvernement "fort" qui s'établirait à Lisbonne et qui garantirait la fidélité du Portugal à l'Alliance atlantique.



Le seul allié qui puisse aider la démocratie portugaise est l'Europe. Seule l'Europe peut aider le Portugal à surmonter son propre sous-développement historique, en faisant des problèmes portugais des problèmes européens. Cette solution, toutefois, est difficile. Aujourd'hui, l'Europe est encore divisée et ne peut accorder qu'une aide limitée au Portugal. Le choix de cette solution implique une grande clairvoyance de la part des forces politiques portugaises, aujourd'hui assaillies par des échéances immédiates qui poussent à la recherche de solutions d'urgence.

La responsabilité de ce choix incombe aux Européens. Le peuple portugais a su se libérer du joug fasciste, mais cette victoire restera éphémère si l'Europe, une fois accomplie son unité, ne lui vient pas en aide. Les vicissitudes de la jeune démocratie portugaise sont un rappel quotidien à nos responsabilités.

2 - L'ITALIE

En ce qui concerne l'Italie, l'exigence du compromis historique demeure et même s'accroît, avec le temps. Elle est justifiée par la faiblesse de plus en plus évidente de la démocratie en Italie, par la désorganisation dramatique de l'appareil d'Etat, par la paralysie de la volonté publique, par l'accumulation des problèmes. La conscience de l'impossibilité de sortir de la crise où se débat l'Italie sans passer par une phase politique de nature constituante se répand de plus en plus ; par conséquent la conscience de l'impossibilité de produire la rénovation nécessaire et radicale de la vie politique si quelques partis seulement la prennent en charge. Seul le concours unanime de tous les partis de l'arc constitutionnel peut permettre la grande mobilisation des énergies nécessaires pour atteindre l'objectif.



Le Parti communiste italien a clairement perçu l'importance et l'urgence de la tâche, et c'est justement dans cette perspective qu'il a commencé la rénovation courageuse de sa plateforme politique et de son programme se donnant un visage très différent par rapport à celui de la plupart des partis frères. Il est certain qu'aujourd'hui, beaucoup, peut-être la plupart des dirigeants du P.C.I. tendent patiemment à libérer le parti de l'hypothèque soviétique et de lui donner la physionomie d'une grande force populaire et démocratique capable de jouer un rôle actif et d'assumer des responsabilités de gouvernement dans le cadre des institutions de la démocratie représentative.

Par ailleurs, ce processus se déroule dans un contexte international qui continue d'être bipolarisé et où, étant donné l'instabilité intrinsèque des rapports entre les grandes puissances, les vicissitudes de la détente sont contradictoires et en tout cas peuvent parfois atténuer mais non supprimer l'antagonisme fondamental qui les oppose, et qui réapparaît dans l'équilibre international chaque fois qu'un foyer de crise s'allume.

2 - 1. La double hégémonie

Dans ce jeu, l'Italie ne dispose d'aucune autonomie. Comme toujours depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ses équilibres internes sont le reflet des vicissitudes de l'équilibre international. Le projet de compromis historique lui-même n'a pu être formulé et devenir crédible qu'à la faveur de la détente ;

mais de même qu'il a été rendu possible par le caractère des rapports entre les deux superpuissances, il trouve ses limites dans la nature de ces mêmes rapports. La limite fondamentale est constituée par le principe même de la détente qui est de ne pas modifier le statu quo. Et puisque le gouvernement des Etats-Unis voit dans la participation des partis communistes au gouvernement une menace pour le statu quo, il est clair que le P.C.I. et ses interlocuteurs doivent tenir compte du veto américain contre l'opération, un veto auquel les interlocuteurs du P.C.I. ne peuvent pas ne pas être très sensibles, étant donné la position internationale de l'Italie.

Mais il y a plus. L'Italie n'est ni le seul, ni le plus grave des points de crise dans les rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Et il est inévitable que chaque fois qu'une menace pèse sur le statu quo en un point quelconque du monde - c'est-à-dire chaque fois que les intérêts des superpuissances se posent en termes conflictuels - les forces politiques italiennes, tant qu'elles se situent dans une perspective exclusivement nationale doivent se prononcer en faveur de l'Amérique ou en faveur de la Russie. C'est un choix qu'il est d'autant plus difficile d'éviter que le foyer de crise est géographiquement proche de l'Italie, et dans un cadre politique analogue au cadre italien. Le cas du Portugal est typique à cet égard. Mais il n'a pas été le premier, ni ne sera le dernier dans un contexte mondial caractérisé récemment par une impressionnante série de renversements soudains de la diplomatie américaine.

Eh bien, chaque fois que s'ouvre une crise de ce genre, le projet de compromis historique entre en crise. Le choix neutraliste dans une perspective nationale est en effet absolument velléitaire en Italie. L'équidistance dans un conflit américano-soviétique n'est possible que pour les pays qui disposent de l'autonomie internationale et pour ceux dont la position marginale dans l'équilibre mondial est négligeable dans la stratégie des grandes puissances. L'Italie n'entre ni dans le premier cas, ni dans le second. Et c'est pourquoi les forces politiques italiennes sont contraintes de choisir.

Or, si, dans des hypothèses de ce genre, le choix américain est inévitable et attendu de la part des partis modérés, il est impossible pour le P.C.I. Assurément, ses dirigeants sont parfaitement conscients de l'impossibilité d'une insertion du parti dans la sphère gouvernementale sans adaptation à la réalité internationale dont l'Italie fait partie, et ils sont allés jusqu'à accepter le maintien de l'Italie dans l'OTAN. Mais il n'est pas pensable que, dans une crise ouverte des rapports américano-soviétiques, ils puissent aller jusqu'à choisir l'Amérique contre la Russie. Cinquante ans d'histoire ne peuvent être effacés en quelques mois, et les dirigeants du P.C.I. savent bien que chez les cadres moyens du parti, la fidélité au parti de Lénine est encore forte, comme l'a démontré, au XIVème congrès l'ovation qui a salué Kirilenko, à la fin de son discours. Au reste, on doit aussi se demander quel sens aurait pour la classe ouvrière italienne d'échapper à l'hégémonie russe pour tomber sous l'hégémonie américaine.

2 - 2. Le choix européen

Ce dont, à en juger par le déroulement du XIVème congrès, les dirigeants communistes italiens n'ont pas encore une conscience adéquate est qu'ils doivent, pour que le compromis historique ait un avenir et un sens réel, se fixer une plateforme politique qui permette de dépasser le choix paralysant entre l'Amérique et la Russie. Cette plateforme ne peut être que l'unification démocratique de l'Europe comme unique instrument qui permettrait à l'Europe de n'être, pour employer les termes mêmes de Berlinguer "ni antisoviétique ni anti-américaine". Pour cela, l'Europe doit être européenne, et pour être européenne, elle doit être politiquement unie. C'est là en vérité le grand tournant constituant dont tous les partis de l'arc constitutionnel italien sentent aujourd'hui l'urgence sans savoir en identifier clairement la nature.

Sur la base d'un choix européen (qui ne se limite pas à des énonciations verbales mais se traduise en une politique précise) il deviendrait possible pour les dirigeants du P.C.I. de libérer le parti de l'hégémonie soviétique, non

pas au nom d'une nouvelle sujétion (insupportable pour les travailleurs) mais bien au nom de l'indépendance. Sur la base de ce choix, les partis modérés pourraient faire la même chose à l'égard des Etats-Unis. Dans cette perspective enfin, l'attitude d'équidistance (qui est velléitaire et irresponsable dans une optique exclusivement italienne) deviendrait un choix politique précis.

Au reste, c'est le destin historique du P.C.I. qui dépend du choix européen. Dans une perspective européenne, son destin est de donner naissance, en s'alliant avec les forces de gauche des autres pays, à une grande formation démocratique et progressiste, au parti du travail dont rêve Amendola, et en constituer, en raison de la spécificité de l'expérience politique et sociale italienne récente, la pointe la plus avancée. Dans une perspective italienne au contraire, il n'est pas pensable qu'il puisse se libérer complètement du poids du passé et des hypothèques du présent, ni qu'il puisse disposer et user d'arguments suffisamment persuasifs pour convaincre les Etats-Unis, les forces politiques modérées et leur électorat de la différence radicale entre la voie italienne et la voie portugaise.

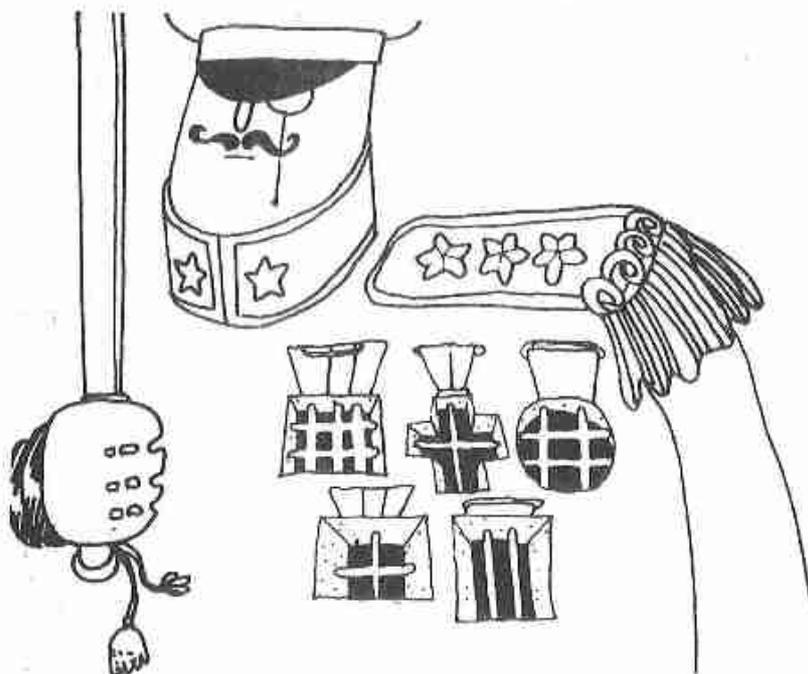
3 - LA GRECE

En ce qui concerne la Grèce, sa demande d'adhésion à la Communauté ouvre une nouvelle phase de sa politique extérieure, et soulève de nouveaux problèmes, décisifs pour l'avenir de l'Europe et des peuples méditerranéens. L'histoire de la Grèce depuis la guerre témoigne tragiquement de sa dépendance : son destin de liberté et de démocratie est inéluctablement lié à la capacité de l'Europe de s'unir et de se soustraire à l'hégémonie des superpuissances. La Grèce est, comme le Portugal, un pays à la limite du développement et du sous-développement, par conséquent, avec une base sociale à la fois sensible aux messages de la gauche socialiste et communiste et manipulable facilement par des régimes dictatoriaux de droite. En outre, elle occupe une position particulièrement stratégique aux confins de la Méditerranée et de la Mer Noire, entre l'Europe et l'Asie : position dont le contrôle est indispensable pour la politique extérieure des superpuissances.

C'est la combinaison de ces deux facteurs qui explique les vicissitudes de la politique grecque depuis trois décennies. Aussitôt après la guerre, quand la tension entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour le partage du monde en zones d'influence commença à augmenter, la Grèce fut secouée par une lutte intestine entre factions de la résistance, l'une alimentée par le bloc soviétique, l'autre, monarchiste, alimentée par une aide imposante, d'abord économique puis militaire, de l'Amérique. L'Amérique ne pouvait pas céder la Grèce au bloc soviétique, parce que cela eût impliqué la part du contrôle de toute la Méditerranée. Les formations communistes de la résistance furent battues et dispersées dans de cruels conflits ; en 1949, la monarchie fut restaurée et la Grèce entra dans l'Alliance atlantique et dans l'OTAN avec les autres pays européens.

3 - 1. Les illusions de la détente

La relative stabilité intérieure et internationale valut à la Grèce, dans les deux premières décennies d'améliorer progressivement son économie et de réduire les poches du chômage et de misère. Dans les années 60, la phase de la détente entre les grandes puissances avait commencé, alimentant des espoirs de rénovation dans les pays satellites. Dans le bloc oriental, la Roumanie et la Tchécoslovaquie cherchent des voies nationales au socialisme, tandis qu'à l'Ouest de Gaulle conteste la présence américaine en Europe. Ce furent ces illusions de changement et un fragile bien-être économique qui provoquèrent de nouvelles difficultés au régime monarchique grec. La population était mûre désormais pour des expériences plus avancées de démocratie, sans la tutelle



pesante de la couronne sur le gouvernement. Pour la Grèce aussi, les temps semblaient mûrs pour reléguer la monarchie au rang d'institution de parade ("le roi règne mais ne gouverne pas" affirmaient alors les démocrates conduits par Georges Papandréou) quand le coup d'Etat des Colonels, en 1967, vint brutalement dissiper ces illusions. Encore une fois, le mentor américain conditionnait le régime grec : les forces démocratiques étaient plus fortes en Grèce que les forces conservatrices, mais la dictature militaire pouvait l'emporter parcequ'elle était soutenue par le gouvernement de Washington (on sait que l'armée grecque avait une autonomie de quelques heures sans ravitaillement extérieur). L'administration américaine préférait ne pas courir le risque d'une éventuelle attitude anti-américaine d'un gouvernement démocratique.

3 - 2. Le prix le plus bas de la normalisation

La nouvelle phase de la détente, dans la politique internationale, avec l'affaiblissement de l'hégémonie américaine sur les alliés, ouvre une période, encore en cours, de bouleversements politiques en Méditerranée. Comme dans le Bas Empire romain, s'ouvrent dans cette phase des possibilités pour les aventuriers politiques. C'est en effet un aventurier (Nicos Sampson) qui a chassé Makarios de Chypre, rompant un compromis ethnique délicat et enflammant la mèche d'un conflit possible entre la Grèce et la Turquie, deux états membres de l'Alliance atlantique. C'est alors que l'Amérique décida de payer le prix le plus bas de la normalisation en Méditerranée orientale, en sacrifiant le régime des généraux et en consentant à l'instauration d'un gouvernement démocratique en Grèce.

Dans ces circonstances, il est évident que la démocratie est une institution fragile en Grèce, parce qu'elle dépend de facteurs étrangers à la volonté du peuple grec. Karamanlis le sait bien qui s'est empressé de sortir de l'OTAN et de choisir l'Europe.

3 - 3. La responsabilité de l'Europe

Mais le choix européen de la Grèce peut avoir des issues différentes et opposées en fonction de la décision que prendront ou ne prendront pas les Européens de s'engager dans la voie de l'unité politique. L'élargissement pur et simple de la Communauté, aujourd'hui à la Grèce mais demain à tous les pays riverains de la Méditerranée, ne résoudra pas les problèmes de ces pays.

tandis qu'il pourrait affaiblir définitivement la Communauté, en la diluant dans une vaste zone de libre échange, mais sans cohésion suffisante pour rendre possible la lutte pour l'unité politique des pays membres. Les avantages que retireraient ces nouveaux membres de l'adhésion à la Communauté seraient limités et contradictoires, parce que l'entrée dans un vaste marché continental, sans pouvoir politique, et sans planification démocratique, provoquerait des fuites de capital et de travail vers les pays les plus riches (ceux de l'Europe du Nord) aggravant ainsi l'écart entre les régions riches et les régions pauvres (ce dont l'expérience du Marché commun témoigne largement). En outre, l'incapacité de l'Europe de se donner une défense autonome et de faire une politique extérieure indépendante ne mettrait même pas ces pays à l'abri de remous anti-démocratiques et autoritaires, et du chantage des superpuissances qui seraient renforcées face à une Europe très vaste mais sans consistance.

L'avenir de la Grèce et des pays méditerranéens est désormais lié, pour le meilleur et pour le pire, à l'avenir de l'Europe. L'unité européenne n'est pas seulement importante pour l'indépendance et la liberté des Européens, mais aussi pour l'indépendance et la liberté de tous ces pays qui subissent aujourd'hui la politique des superpuissances et les désastres d'une situation internationale de plus en plus chaotique (où par exemple les pays riches en matières premières s'enrichissent aux dépens des pays du quart monde). La lutte pour l'unité européenne est aussi la lutte pour l'émancipation politique et sociale du Portugal, de la Grèce, et aussi de l'Espagne.

4 - L'ESPAGNE

... de l'Espagne, où la mort de Franco a ouvert une période d'incertitude que beaucoup appellent déjà la "transition vers la liberté et la démocratie". Tentons d'apprécier les chances de l'opposition anti-franquiste en considérant les principaux facteurs qui ont permis à Franco de se maintenir au pouvoir depuis la guerre et les obstacles qui pourraient encore empêcher le processus de démocratisation.

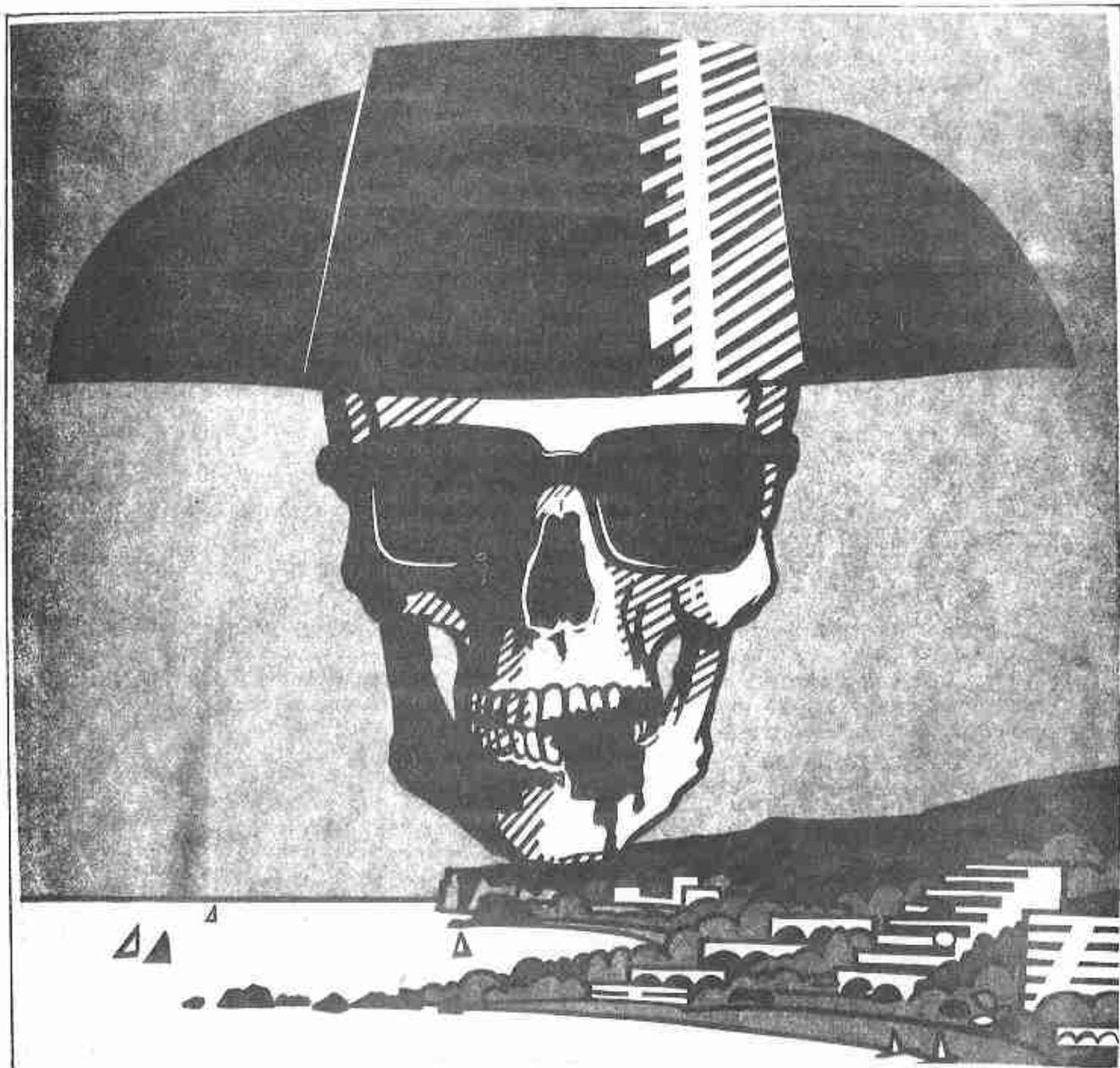
4 - 1. Du phalangisme au paternalisme

Les vicissitudes internationales ont eu un poids déterminant pour la naissance et la consolidation du régime franquiste comme pour sa lente évolution postérieure à la guerre. Le mouvement phalangiste est né de l'imitation du fascisme italien et du national-socialisme allemand, qui ont aidé Franco matériellement, d'une manière décisive, à prendre le pouvoir. Avec la défaite du national-socialisme et du fascisme, à la fin de la deuxième guerre mondiale, la Phalange espagnole perdit de son importance, dans la balance interne du pouvoir et le clergé et l'armée devinrent de plus en plus déterminants et influents.

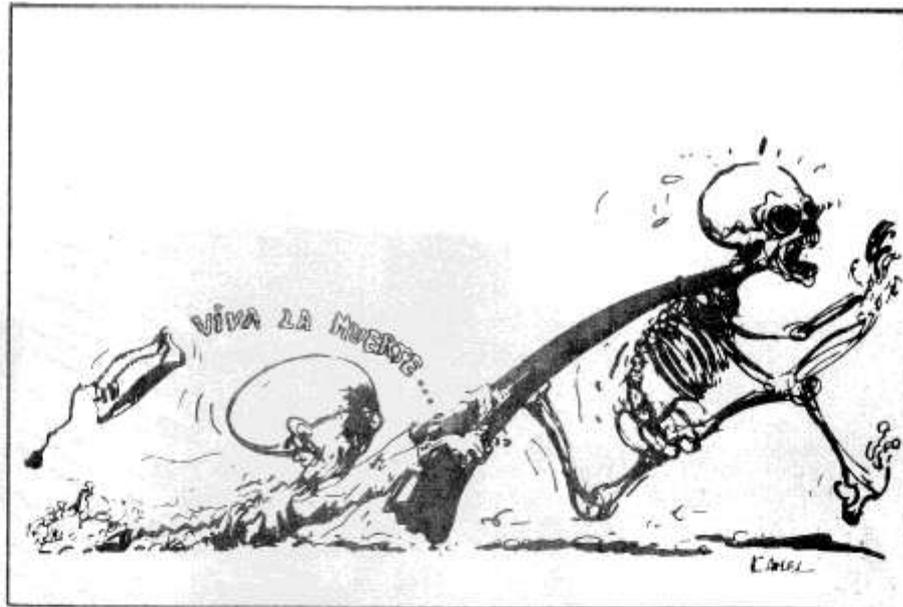
Le régime de Franco serait certainement tombé dans l'isolement où s'était enfermé l'Espagne à la suite de la défaite du fascisme en Europe, si n'avaient joué quelques facteurs décisifs de stabilité et de conservation. En politique intérieure, ce qui a le plus freiné la volonté de rénovation du peuple espagnol et des partis démocratiques, c'est le souvenir de la guerre civile et de ses horreurs, que personne n'a réussi à oublier et que personne ne veut revivre. Cela contraignit les oppositions à la prudence et à éviter un choc frontal avec le régime. En politique extérieure, l'isolement de l'Espagne fut rompu grâce à l'attitude bienveillante de l'Amérique qui signe en 1953, un accord militaire avec l'Espagne et lui ouvrit la voie pour l'adhésion au F.M.I. et à l'O.E.C.E. - sans que les démocraties européennes s'opposassent à cette malheureuse promiscuité dans des organisations communes.

L'intégration de l'Espagne dans le contexte occidental fut complétée par l'ouverture du marché espagnol aux investissements internationaux du Marché commun. Au cours des dernières quinze années, on a assisté à un véritable miracle

économique espagnol - le taux de croissance annuel a dépassé 5 % - favorisé par la dévaluation de la peseta par rapport aux autres monnaies européennes et par le maintien des bas salaires.



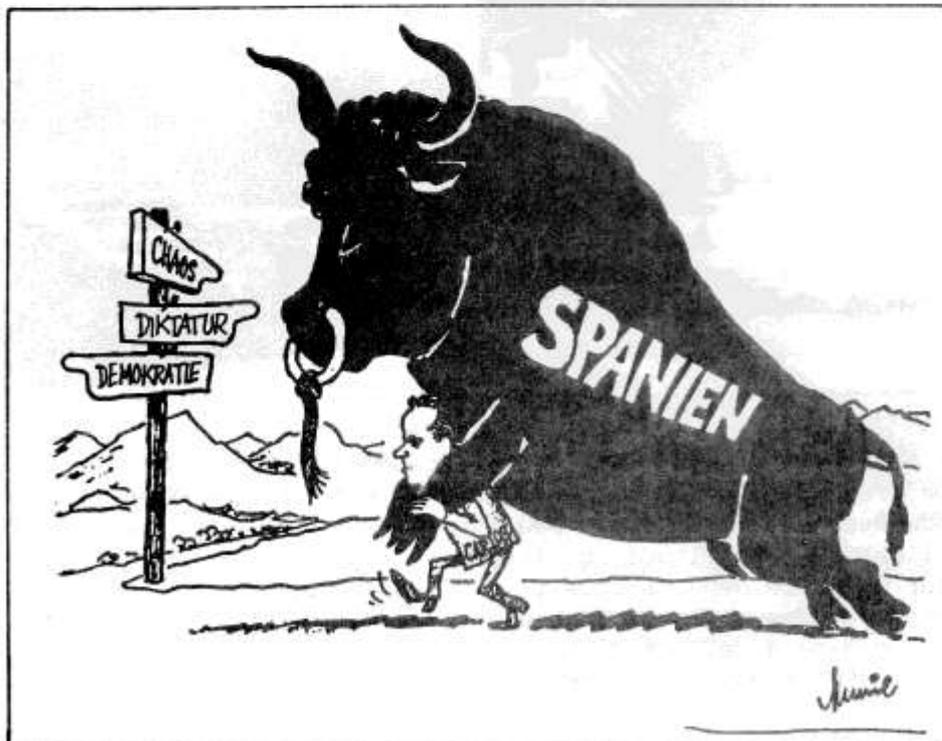
Les changements internationaux et internes ont cependant transformé profondément le régime franquiste. Dans le gouvernement espagnol lui-même se manifestent des tendances favorables à une plus grande libéralisation et à une ouverture vers l'Europe. L'attitude du clergé est aujourd'hui résolument favorable au retour à la vie démocratique : les syndicats et les grèves sont désormais tolérés. Et même quelques franges de l'armée manifestent une volonté de changement. L'Espagne a pris désormais le visage d'un Etat paternaliste, tantôt tolérant, tantôt menaçant (comme dans le cas des condamnations à mort des indépendantistes basques), mais qui n'est plus figé monarchiquement, comme en 1970, autour de la figure mythique du Caudillo et du mouvement phalangiste.



4 - 2. L'après-Franco

La poussée vers la libéralisation de la vie politique semble caractérisée désormais par l'irréversibilité. La société civile espagnole aspire désormais ouvertement à des formes de vie moins suffocantes où soient garanties les libertés fondamentales et la pluralité des partis. La tâche incombe par conséquent aux partis démocratiques antifranquistes de préparer la transition du système paternaliste actuel à un régime démocratique.

Une condition indispensable pour le succès du processus de transition vers la démocratie est, comme au Portugal, l'unité de tous les partis antifascistes, parce que le problème, là aussi est de nature constituante et, comme l'ont démontré les exemples de la France et de l'Italie, aussitôt après la seconde guerre mondiale, et l'exemple grec plus récemment, seule l'entente constitu-



ante de tous les partis démocratiques peut permettre de liquider sans heurts l'ancien régime (le Portugal, où cette unité n'a pas été atteinte, démontre

à contrario - nous l'avons vu - à quels dangers s'expose la liberté à peine conquise, si l'on veut commencer la lutte pour le pouvoir avant que le cadre démocratique soit consolidé).

Cette entente entre tous les partis antifascistes espagnols, des monarchistes aux communistes - n'est cependant qu'une condition nécessaire mais non suffisante. La politique extérieure américaine, dans cette phase de détente internationale, n'encouragera certainement pas un nouveau remue-ménage institutionnel en Méditerranée, pouvant mettre en discussion l'hégémonie américaine et la permanence de ses bases militaires en Espagne. Aucune aide n'est donnée non plus à l'Espagne démocratique, hormis de généreuses déclarations de solidarité, par les forces démocratiques européennes, aujourd'hui très faibles parce que divisées dans une Europe qui a elle-même le problème de la survie, face au défi de la crise politique et économique mondiale.

4 - 3. Les conditions européennes de la transition

Seule une Europe politiquement unie pourrait faciliter la transition vers la démocratie et la consolider définitivement. Si les citoyens espagnols sont un jour appelés aux urnes, il semble raisonnable de prévoir la formation d'un grand parti catholique, qui exploiterait le consensus de larges couches populaires liées par une tradition séculaire à l'Eglise catholique, et la formation de partis laïcs de moindre dimension : libéraux, socialistes et communistes, et un résidu consistant de franquistes nostalgiques.

En substance, on assisterait à la création d'un grand parti catholique triste, destiné à assurer en permanence la responsabilité du gouvernement autour duquel graviteraient les petits partis. Ce système de partis serait certainement aux Espagnols de jouir des libertés formelles, qui aujourd'hui refusées, mais sous l'angle du progrès social il ne serait pas moins immobiliste que le régime paternaliste actuel. Les grandes entreprises multinationales continueraient d'agir sans entrave et l'Espagne resterait subordonnée aux nécessités de la politique extérieure américaine. Des liens plus étroits avec le Marché commun faciliteraient seulement comme en Grèce l'émigration de main-d'oeuvre et les sorties de capitaux vers les pays plus riches de l'Europe du Nord. En outre, tant que la vie politique espagnole se déroulera dans l'horizon national, les velléités des courants de droite les plus nostalgiques garderont leur support, et constitueront par conséquent un frein à toute politique de rénovation. Sans lien avec l'Europe, la situation espagnole ne serait pas très différente de la situation italienne actuelle, où les partis démocratiques perdent continuellement le consensus des électeurs faute de savoir proposer, parce qu'ils ne voient pas l'Europe, une courageuse politique de réformes, qui ne peut plus être conçue aujourd'hui dans le contexte national.



Jose VIDAL BENETTO, représentant en France de l'opposition espagnole s'entretient à Paris le 2 mai 1976 avec des membres de la Commission Nationale du Mouvement Fédéraliste Européen.

Les partis démocratiques antifascistes espagnols doivent faire dès maintenant le choix européen s'ils veulent accélérer le processus de défascisation de l'Espagne et garantir aux Espagnols un avenir de liberté et de progrès.

Par ailleurs, les autres Européens, dont nous-mêmes, doivent être conscients qu'ils sont tout aussi responsables que les Espagnols du destin de l'Espagne. Dans les années de guerre civile, les régimes démocratiques européens refusèrent d'aider convenablement les forces républicaines par peur de favoriser l'instauration d'un régime communiste et condamnèrent ainsi les Espagnols à quarante ans de dictature. Aujourd'hui, les pays de la Communauté se trouvent en présence d'un dilemme non moins dramatique : faire l'unité de l'Europe, tant que la situation internationale le permet encore ou rester divisés et se condamner eux-mêmes et tous les peuples de la Méditerranée à la subordination absolue à la puissance américaine, au retour du nationalisme et à la stagnation économique et sociale.

5 - LES PARTIS COMMUNISTES ESPAGNOL ET ITALIEN

L'analyse de l'après-Franco, après celle du compromis historique permet de mettre en évidence la situation commune dans laquelle se trouvent aujourd'hui les partis communistes espagnol et italien.

5 - 1. Une ligne indépendante

Dans les deux cas on assiste à une transformation profonde, c'est-à-dire à la tentative de ces deux partis d'obtenir une plus grande autonomie d'action par rapport au parti communiste de l'Union soviétique et de se donner un visage de parti populaire et démocratique capable d'assumer des responsabilités de gouvernement dans un cadre pluraliste.

Cette évolution a été facilitée et encouragée par la nature des problèmes qui se posent à la classe politique des deux pays. Pour l'Espagne, le passage du franquisme à la démocratie est une opération à caractère constitutionnel qui exige l'engagement unitaire de toutes les forces démocratiques. Pour l'Italie, la crise que traversent le pays et les institutions républicaines est si grave que seule une phase politique de nature constituante pourrait permettre à l'Italie d'en sortir. Dans chacun des deux pays, les partis communistes ont dû se poser le problème de leur participation à la gestion du pouvoir, conscients qu'ils sont de la nécessité du concours de toutes les forces politiques pour mobiliser les énergies nécessaires au règlement des problèmes en suspens.



5 - 2. Pour une Europe démocratique :

L'élément crucial pour que cette courageuse tentative réussisse, c'est le choix européen, qui a été fait - ce n'est pas un hasard - par les partis communistes italien et espagnol et refusé par le staliniste Cunhal et par Marchais. La naissance d'un pôle européen autonome romprait l'équilibre bipolaire qui gouverne aujourd'hui encore les rapports internationaux et qui, se reflétant sur les équilibres internes des systèmes politiques nationaux, représente l'obstacle principal à la participation au gouvernement des partis communistes occidentaux.

Si tel est le choix accompli par le P.C.I. et par le P.C.E., il faut cependant mettre en évidence qu'il n'a pas la possibilité de s'exprimer complètement tant que l'Europe ne sera pas une réalité politique, les partis communistes européens continueront d'être tenus de respecter l'hégémonie de Moscou, même s'ils peuvent jouir d'une certaine autonomie. Tant que l'équilibre international sera bipolaire, les partis européens ne pourront choisir qu'entre la subordination (volontaire ou objective) aux Etats-Unis ou à l'Union soviétique ; dans ce cadre, on ne voit pas comment un parti communiste pourrait (ou pourquoi il devrait) choisir l'hégémonie américaine.

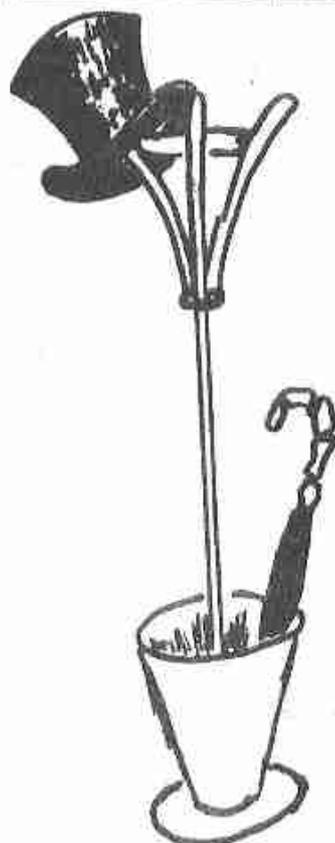
On comprend donc pourquoi les dirigeants communistes parlent de plus en plus souvent d'Europe démocratique, allant même, comme ceux du P.C.I. et du P.C.E. jusqu'à accepter le principe de l'élection européenne mais doivent rester prudent quand ils précisent les implications de leur choix européen pour ne pas susciter de réactions de la part des dirigeants soviétiques qui ont toujours une grande autorité aux yeux de la base du parti et sont en tout cas des alliés indispensables.

Il appartient à toutes les forces démocratiques de faire en sorte que ces fermentations dans le P.C.I. et dans le P.C.E. ne meurent pas, étouffées par la réaction staliniste. L'instrument, c'est l'unité européenne, qui effacerait de l'Europe tout dessein totalitaire.

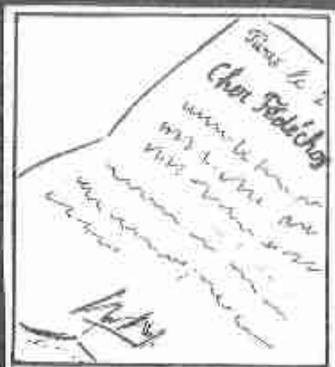
Bernard BARTHALAY



Abonnez
vous!!!



Y.P.



TRIBUNE LIBRE :

UN NOUVEAU CENTRALISME EN ECOSSE ?

A la remarquable exception près de la France, le Royaume-Uni est l'un des pays industrialisés les plus centralisés. En théorie il n'est rien que son parlement souverain ne puisse faire. Il n'y a pas de Constitution écrite, de Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen solidement établie, de Cour Suprême ou de structures fédérales pour entraver l'action du Parlement. En pratique, il est dominé par l'exécutif et les actions gouvernementales sont solidement limitées par toutes sortes de groupes de pression. Un pays avec une monnaie faible et des organisations syndicales puissantes ne devrait pas pouvoir faire état d'un Parlement souverain. Et pourtant les pouvoirs du gouvernement aussi faibles soient-ils, sont fermement contrôlés à Westminster.

L'actuel gouvernement travailliste s'est engagé à dévoluer des pouvoirs à l'Ecosse et au Pays de Galles. Il aimerait aussi à l'évidence retourner à la situation d'avant 1967 pour l'Irlande du Nord, lorsque cette province bénéficiait d'une autonomie partielle. Cette position du "Labour Party" n'a rien d'original. Tous les partis britanniques et écossais se sont engagés à plus ou moins accorder le "Home Rule" à l'Ecosse et (bien qu'à moindre degré) au Pays de Galles.

Les différents partis engagés en Ecosse viennent d'achever la série annuelle de leurs congrès écossais. Tous ont réaffirmé leur engagement en faveur de la dévolution. Les partis divergent cependant largement quant à l'enthousiasme pour ce nouveau projet constitutionnel.

Les Conservateurs, comme il sied aux membres d'un parti avec un tel nom et un tel passé, sont les moins enthousiastes. Ils proposent qu'une certaine dévolution législative soit ajoutée à la décentralisation administrative déjà existante. Les "Tories" aimeraient que toute législation concernant l'Ecosse soit adoptée par l'Assemblée élue d'Edimbourg avant la ratification finale de Westminster. Les principaux dévolutionnistes conservateurs, Malcolm Rifkind et William Whitelaw, tous deux députés, ont quelques difficultés à convaincre leurs collègues de se tenir à cette dévolution, pourtant bien timide.

Le Parti Travailliste actuellement au pouvoir a fait son unité après son congrès de Troon, en avril, autour d'un projet qui irait beaucoup plus loin. Le "Labour" accorderait les pleins pouvoirs législatifs et exécutifs à une Assemblée écossaise élue et à l'exécutif qui en serait issu. Ce projet conduirait partiellement à l'octroi du "Home Rule" à l'Ecosse, l'Assemblée disposant de la quasi totalité des pouvoirs légaux dans les domaines de l'éducation, du logement, de la politique industrielle, des services sociaux, des transports (aériens exceptés), de la santé, du droit civil et pénal, de la réglementation en matière d'environnement (1) et du gouvernement local écossais. Les propositions travaillistes s'arrêtent net à la question cruciale de la fiscalité. L'Assemblée projetée serait presque entièrement financée par une subvention globale de Westminster, renégociable tous les ans.

Le projet adopté depuis peu par le Parti Libéral est plus radical. Il dévoluerait aux régions d'Angleterre des pouvoirs similaires à ceux que le "Labour" se propose d'accorder à l'Ecosse. Chaque région aurait sa propre Assemblée élue. Consciemment le Parti Libéral essaie de mettre sur pied une constitution fédérale pour la Grande-Bretagne. Encore

(1) N.d.T. Terme global regroupant en plus de la défense de l'environnement, l'urbanisme et l'équipement. (Yves Pagès).

récemment une telle constitution n'aurait pas eu de nombreux partisans mais maintenant certains indices montrent que les pressions exercées par les écossais et les gallois éveillent l'intérêt des anglais pour le fédéralisme. Le 24 juin à un important congrès des Conseils de District (autorités locales) un programme similaire à celui des libéraux fut présenté et chaleureusement approuvé.

Les deux partis spécifiquement écossais exigent une dévolution plus large que celle envisagée par le Liberal Party. Le nouveau "Scottish Labour Party", créé par deux députés travaillistes, Mrs James SILLARS et James ROBERTSON, dissidents du Labour Party officiel depuis décembre, réclame pour l'assemblée une réelle autonomie en matière de fiscalité. Le "Scottish National Party" revendique encore davantage de pouvoirs. Mais le Parti Nationaliste se distingue par le fait qu'il n'envisage la dévolution que comme une étape sur le chemin de l'indépendance complète.

Ce consensus général en faveur du principe de la dévolution implique très vraisemblablement qu'une dévolution partielle sera bientôt accordée, au minimum pour l'Ecosse. Il n'est cependant pas certain que le projet de loi puisse être adopté pendant la présente législature. Il manque au gouvernement la majorité absolue pour obliger la Chambre des Communes à accepter ses projets. Bien que les Conservateurs se soient prononcés en faveur du principe de la dévolution, ils sont très opposés au plan de l'actuel gouvernement. En conséquence ils le contreront au sein du Parlement. Cette opposition revêtira la forme d'un retard excessif apporté à la discussion du moindre article du projet de loi. Le gouvernement sera alors contraint de choisir entre faire adopter par le Parlement, soit le projet de loi sur la dévolution soit ses autres projets. Il est vraisemblable qu'il considèrera l'honneur sauf s'il l'emporte en "seconde lecture" (un accord des Communes sur le principe ; une étape préliminaire dans la procédure législative) puis rapidement procédera à des élections générales dans le but d'obtenir une majorité effective au Parlement. Ce pari pourrait bien ne pas réussir. Mais, même dans cette hypothèse, son successeur s'est prononcé pour la dévolution.

Nous quittons maintenant le domaine des probabilités pour celui des spéculations. Le S.N.P. (Scottish National Party) pourrait par exemple emporter la majorité des 71 sièges écossais aux prochaines élections générales. A la toute dernière élection (octobre 1974) le S.N.P. a obtenu 30 % des voix et le nombre dérisoire de 11 sièges. Mais l'arithmétique électorale qui l'a spolié d'un nombre équitable des sièges jouera à son avantage s'il gagne encore 10 % des voix. Ses résultats dans les élections régionales partielles lui laissent espérer au moins cet accroissement du nombre de ses partisans.

Avec 40 % des voix dans une lutte entre 5 partis, il pourrait bien récupérer plus de la moitié des sièges parlementaires.

Face à une telle situation, le S.N.P. pourrait être embarrassé de son succès. Ses dirigeants considèrent l'assemblée dévolue comme une étape vers l'indépendance. Elaborer une stratégie politique et les institutions indispensables à un Etat indépendant nécessite du temps et de l'expérience. Parallèlement il s'est maintenant engagé à négocier l'indépendance s'il obtient la majorité des députés écossais. Pour les prochaines élections son programme comportera une promesse en ce sens.

MESSES

F.L.B.

A l'heure où Monseigneur LEFEVRE défraye la chronique avec sa messe selon le rite de Saint Pie V, certains paroissiens bretons ont été surpris (agréablement ?) de voir annoncé sur la porte de leur église : "Dimanche, 10 heures, Messe F.L.B."

L'affiche sentait la poudre... Si bien que les gendarmes intrigués (peut-être) et sur ordre (certainement)...les gendarmes, disions-nous, bien ennuyés, se présentèrent à la cure.

Le recteur malicieux les fit patienter devant un verre, qu'ils acceptèrent, bien qu'en service (qui après cela parlera encore de la "légende de l'alcoolisme en Bretagne" ?), et leur avoua au hasard d'une phrase et sur le ton docte qui sied à son ministère : "que voulez-vous, aujourd'hui il nous faut contenter le peu d'ouailles et d'oreilles qui nous restent. Je suis même obligé de dire mes messes en breton" !

De quoi en perdre son latin et ... son français, ce qui ne chagrinerà personne.

Que feraient les dirigeants du S.N.P. ? Que ferait dans ce cas le nouveau gouvernement britannique (probablement conservateur) ? Le nouveau gouvernement n'oserait pas ignorer les revendications des nationalistes. Il pourrait même être tenté par l'organisation en Ecosse d'un référendum sur la question de l'indépendance. Mais l'inverse est beaucoup plus probable. Le Parti Nationaliste serait divisé entre dévolutionnistes et séparatistes. Les autres partis, toutes les organisations syndicales et patronales se retrouveraient dans l'opposition. Les partisans du National Party sont pour la plupart des gens qui ne veulent pas de l'indépendance. Les sondages d'opinion révèlent que 80 % des écossais y sont opposés. Le S.N.P. perdrait très certainement la bataille la plus importante de son histoire. Dans le cas d'un vote négatif, qu'advierait-il du Parti ? Pourrait-il conserver ses actuels dirigeants "modérés" ? Seraient-ils remplacés par des hommes au tempérament "violent" ?

Cette hypothèse implique une dangereuse possibilité que l'on se doit d'envisager car elle pourrait se réaliser de bien des façons. Je fais allusion à la possibilité que les aspirations des nationalistes soient frustrées et qu'une campagne interminable, parfois même violente, s'ensuive avant qu'ils n'obtiennent en fin de compte l'indépendance.

Quelle Ecosse en résulterait-il ? Quel prix les écossais auraient-ils à payer un tel combat ? Si l'on se souvient du déroulement et du résultat des luttes pour l'indépendance ailleurs dans le monde - l'Algérie ou le Vietnam - force nous est de constater que de telles luttes de longue haleine ne peuvent être remportées que par des partis politiques puissants, très disciplinés et centralisés. Ils n'abandonnent pas aussi facilement leur autoritarisme une fois acquise l'indépendance nationale. Tout au contraire, ils créent des Etats, qui sont le reflet de leur propre organisation : des Etats très centralisés et étroitement surveillés.

Aucun politicien en Ecosse ne souhaite ce résultat. Le National Party n'est lui-même engagé à accorder une large autonomie aux régions périphériques de l'Ecosse. Il n'est certainement pas non plus un parti anticapitaliste ou staliniste. Mais les passions auxquelles il a fait appel risquent d'évoluer dans bien des directions non désirées avant qu'elles ne puissent se calmer.

Docteur H. M. DRUCKER
Chef du Département des
Sciences Politiques de
l'Université d'Edimbourg

BIBLIOGRAPHIE :

Sur toutes les questions abordées dans cet article, l'Université d'Edimbourg vient de publier un livre : "OUR CHANGING SCOTLAND" (£ 1,75 broché).

Pour toute commande :

Unit for the Study of the Government in Scotland
University of Edinburgh
31, Buccleuch Place
EDIMBURGH EH8 9JT



BRETAGNE

les mouvements bretons en régression ?

La revendication bretonne est-elle en régression et les bretons lâcheraient-ils pied en cours de route ?

La question est surprenante alors que le combat régionaliste se développe sur tous les fronts mais est toutefois posée ; au cours des derniers mois plusieurs organisations en ont débattu à la suite d'un article publié par "Bretagne aujourd'hui".

Pendant ce temps S.A.V. (Strollad Ar Vro) qui semblait avoir viré sa cutie change une nouvelle fois de majorité : les nationalistes ont repris le pouvoir ; une déception.

Heureusement l'U.D.B. (Union Démocratique bretonne) se porte bien. À la mi-septembre à Rennes elle a rendu publics un certain nombre de renseignements la concernant.

Opinions sur le reflux du mouvement breton :

Dans un récent numéro Bretagne aujourd'hui affirmait :

"Portée un temps par le grand souffle de mai 68, la revendication bretonne est partiellement retombée. Comme semblent retombés partout, au profit de préoccupations matérielles ou électorales, ce besoin d'identité, ce désir de liberté, d'autonomie qui avait alors explosé de manière aussi puissante que désordonnée". Et le porte-parole de Bleun-Brug ajoutait : "Le constater ne doit pas conduire au désespoir et à la démobilisation, bien au contraire... Le combat breton, dépouillé de ses dernières guenilles conservatrices et passésistes, est aujourd'hui un combat prophétique. Les prophètes ont souvent l'impression de prêcher dans le désert. Il est rare qu'ils ne soient pas, à la fin, entendus".

Ar Falz, revue du mouvement fondé par Yann Sohier a répondu :

"seule une union des forces progressistes, politiques, syndicales et culturelles, pourra apporter une solution au problème culturel breton. À la stérile "union" des "culturels" de tout poil, nous proposons de substituer un front culturel des forces progressistes qui seul pourra mener à son terme, avec quelques chances de succès, le combat pour les droits culturels, entre autres, du peuple breton".

L'Union Démocratique Bretonne reprenant les mêmes thèmes a écrit pour sa part :

"il paraît à la mode dans le mouvement breton, comme à l'extérieur, de considérer que rien ne va plus, que la vague bretonne retombe, que des déceptions, voire des traversées du désert attendent les militants bretons de demain". Mais elle ajoute aussitôt : "Ceux qui gémissent ainsi ont un peu trop tendance à se prendre pour les détenteurs de la vérité bretonne et confondent leurs difficultés et celles de la cause bretonne... En réalité, ce qui se déroule en Bretagne, c'est une formidable décantation : beaucoup de scories, de boues, d'inutiles poids morts tombent doucement au fond. Mais le courant ne cesse de se renforcer. Il est simplement plus pur et ceux qui le croient en recul feraient bien de ne pas chercher à s'opposer à sa progression".

Le retour du S.A.V. à ses vieux démons.

Au quatrième congrès de ce parti les nationalistes ont reconquis la majorité qu'ils avaient laissés deux ans auparavant à une équipe qui se réclamait du socialisme autogestionnaire et dont on pensait pouvoir attendre beaucoup. Mais l'équipe n'était pas de taille et, à force de développer des théories fumeuses sur le pouvoir, le pouvoir, s'est envolé en fumée. Le S.A.V. a en effet cherché pendant deux ans à donner corps à une (la) théorie du fédéralisme intégral et a également voulu intégrer le nationalisme "ni rouge ni blanc" des rescapés du combat breton de l'entre-deux-guerres (qui conduisit certains à servir honorablement dans les rangs nazis), sans oublier le socialisme libertaire de certains jeunes.

Le S.A.V. en appelait à Proudhon opposé au "vieillard barbu" (Marx pour les non-initiés) et allait jusqu'à invoquer Bakounine. L'"Avenir de la Bretagne" était devenu un recueil de pensées de "gauche" que tempérait en dernière page l'éditorial de Yann Fouéré.

Mais il est difficile de tenir la barre à droite lorsque l'on la tient d'une main et que souffle la tempête.

Le roue de l'histoire tournait. S.A.V. appelait à voter pour François Mitterand aux présidentielles et avec des groupes franchement engagés à gauche fondait en 1975 le Front socialiste autogestionnaire breton. Quelques mois plus tard ce front devenait le F.A.S.A.B. (Front autonomiste et socialiste autogestionnaire breton). La vaste opération policière d'octobre 1975 qui devait amener douze inculpations allait jeter le trouble au sein du F.A.S.A.B. Car il faut rappeler que ce furent surtout les milieux de gauche et non les poseurs de bombe qui furent touchés par cette opération ; les militants du F.A.S.A.B. ont été nombreux à être tirés de leur lit à l'aube par les policiers du S.R.P.J.. Le mouvement aurait pu sortir auréolé des palmes du martyr ; il n'en fut rien et le doute s'installa dans ses rangs. Pour être si bien renseignés les policiers devaient avoir des agents dans la place et, comme on ne prête qu'aux riches, pourquoi ne pas les chercher au sein du S.A.V.. D'autant plus qu'à la même époque la publication de "B comme Barbouzes" relançait la polémique autour de la personnalité de Jean Le Calvez fondateur du parti.

La conséquence de tout ce remue-ménage est que lors de son dernier congrès le S.A.V. a retrouvé sa vocation originelle, celle d'être le grand parti national breton, situé très à droite sur l'échiquier des mouvements régionalistes. Iffig, le contour du "Peuple breton" (organe en français de l'U.D.B.) raconte à ce sujet qu'il y a beaucoup de militaires en retraite au S.A.V. car "droite-gauche ; droite-gauche..." .

Ullan à l'U.D.B.

Lors d'une conférence de presse réunie à Rennes l'U.D.B. a revendiqué 1000 adhérents répartis en 12 fédérations dont une à Paris et une autre en Normandie. Ses dirigeants qui veulent être mieux connus du grand public ont expliqué que l'U.D.B. prônait l'instauration "d'une économie socialiste en Bretagne" et qu'elle menait un combat "scientifique et rationnel en faveur de l'autonomie" qu'elle considère comme "une idée du 20^e siècle".

D'autre part l'U.D.B. a inauguré en septembre une nouvelle formule de son organe en langue française le "Peuple Breton" tiré à 10.000 exemplaires. Dans le premier numéro de cette nouvelle série l'U.D.B. condamne le terrorisme. Le P.B. écrit : "la pédagogie de la bombe ne connaît pas le succès, pire, elle enferme des revendications parfaitement légitimes dans un terrorisme absolument hors de saison, elle a ramené le combat d'un peuple au niveau de l'exaltation de quelques uns. Sa vocation provocatrice d'une prise de conscience, elle n'est en définitive qu'école d'indifférence... ; noyée dans la violence de tous les jours, revendiquée parfois de manière contradictoire par 2 ou 3 communiqués différents, banalisée par la répétition, délaissée par une grande presse qui a fini de s'émouvoir, la violence bretonne n'a plus de perspectives. C'est une arme qui n'admet pas le recul, elle condamne à l'escalade. Or que faire de plus que Roc Tredudon, sinon commencer à tuer ? Hormis le sang versé pour rien sinon pour justifier la répression, il n'y a pas d'avenir pour le terrorisme en Bretagne".

Marie-Christine RICHARD

MARS 1976

● Dans le canton de Habsheim (banlieue de Mulhouse), le candidat Martin Johann, 53 ans, habitant 12, rue Foch à Habsheim, où il est droguiste, membre du Cercle Schickelé et du Parti Fédéraliste Européen, s'est permis de publier ça dans la presse :

« ... Arrêt total de l'immigration, car avec eux s'infiltrent des individus douteux et des agitateurs qui sèment la terreur dans la région... »

Il y a des gens sérieux (des écologistes en particulier) qui sont pour l'arrêt de l'immigration, estimant que l'Alsace est bien assez peuplée comme ça et qu'un trop grand nombre de non-Alsaciens posent un problème pour la sauvegarde de la culture alsacienne. Mais ils se refusent à tout racisme anti-étranger ou anti-Français de « l'intérieur ».

KLAPPERSTEI 68 - 68055 MULHOUSE CEDEX

Chez le candidat Johann, par contre, le but est clair : gratter des voix en jouant sur le racisme qui sévit dans la région.

Des gens « douteux », qui visent sous la ceinture, des « agitateurs », qui jouent avec les bas instincts des gens, il y en a aussi parmi les candidats...

Un Alsacien, fier de l'être,
mais pas toujours
quand il lit la presse

Une mise au point du Cercle Schickelé

Le Cercle Schickelé tient à signaler aux lecteurs de Klap qu'il ne saurait cautionner en aucune façon les déclarations de M. Martin JOHANN (candidat aux récentes élections cantonales) rapportées dans votre numéro 50 du 3 MARS 1976. Les propos tenus par ce candidat « fédéraliste » sur la nécessité d'un « arrêt total de l'immigration » n'engagent que leur auteur.

Si M. JOHANN est membre du Cercle Schickelé, il ne saurait être question de faire de cette appartenance un argument électoral et encore moins de laisser entendre que le Cercle pourrait être inféodé à un quelconque parti, fût-il régionaliste.

Nous rappelons que le Cercle Schickelé est un mouvement de lutte pour l'identité et la promotion linguistiques et culturelles de l'Alsace et de la Lorraine lorraine, essentiellement pluraliste au point de vue politique. Aux récentes élections cantonales, des membres de notre mouvement se sont présentés sous les étiquettes fédéraliste, centriste et socialiste.

Le Cercle Schickelé

Le candidat « fédéraliste » de Habsheim répond aux accusations lancées contre lui



M. Martin Johann, droguiste à Habsheim et candidat au premier tour des élections cantonales, a été accusé d'avoir utilisé des arguments racistes.

Il a déclaré à notre correspondant : C'est faux ! Je ne suis pas raciste !

La preuve : je laisse un Algérien vider ma poubelle et, dans mon magasin, j'accepte l'argent des immigrés comme celui des Français ».



Le pavé de l'ours MARTIN

8 AVRIL 1976

No 51

Au premier tour des élections cantonales, dans le canton de Habsheim, le candidat Martin Johann a obtenu 13,5 % des voix. Ce résultat d'un candidat autonomiste peut être considéré comme une percée brillante. Malheureusement, le sens politique de ce résultat est quelque peu ambigu. A côté d'idées qui correspondent à celles de beaucoup d'Alsaciens qui en ont assez de voir leur région traitée comme une colonie et leur culture peu à peu détruite, Johann a aussi visé sous la

carrière.
« Un problème très sérieux est de faire stopper immédiatement l'immigration massive de toutes sortes d'étrangers et recas. Car avec eux s'infiltrent des parasites, des agitateurs, des individus douteux qui rendent notre région et canton dangereux ».

Ce passage de sa déclaration de loi a été particulièrement remarqué. Il fait visiblement appel au racisme le plus vulgaire.

Le mouvement « régionaliste » alsacien est une réalité complexe et mouvante, ce qui est normal. Mais ceux qui sont réellement pour une démocratie régionale AUTHENTIQUE, c'est-à-dire au profit du peuple alsacien et non au profit des notables locaux, ont intérêt à prendre nettement leurs distances par rapport à certaines tendances.

Il y a les pro-germanistes farouches du genre ELSA (Johann écrit dans ce journal) qui ont une tendance fort suspecte à expliquer, excuser les crimes de guerre allemands de la dernière guerre.

Il y a les gens qui ont tendance à défendre TOUTES les traditions alsaciennes. Or dans ces traditions, il y a du bon et du mauvais. Par exemple, certaines traditions religieuses... Il y a encore, à l'heure actuelle, dans certaines écoles primaires d'Alsace, des instituteurs qui trouvent normal de faire « bénéficier » tous leurs élèves d'un enseignement chrétien. J'ai vu, tout récemment, deux cas de ce genre, où une famille aînée et une famille musulmane ont été obligées, (pas officiellement, bien sûr, mais dans la pratique), pour éviter des histoires à leurs gosses, de les laisser suivre un enseignement catholique.

Il y a aussi les gens qui développent une espèce de racisme contre les Français « de l'intérieur ». D'une certaine façon, ce genre de réaction est compréhensible, les Alsaciens ont subi trop longtemps le mépris de nombreux fonctionnaires et cadres « immigrés » en Alsace pour le dialecte et pour notre « accent ». Mais il s'agit là d'une réaction primaire qu'il faut surmonter. La lutte pour la démocratie régionale échouera inévitablement si elle veut se faire contre l'importante minorité des Français « de l'intérieur » et des Alsaciens non-dialectophones qui compte la région.

Quant au racisme du candidat Johann, il ne peut être une arme de libération. Le racisme obscurcit l'esprit des gens au lieu de les aider à réfléchir.

Personnellement, je suis pour l'arrêt de l'immigration, non pas parce que les immigrés me dérangent, mais pour les raisons suivantes :

- parce que je pense que l'Alsace est assez peuplée comme ça ;
- parce que ce qu'il nous faut, ce n'est pas n'importe quelle implantation d'usine, mais des créations d'emplois pour les jeunes de la région ;

— parce que je suis convaincu que l'émigration n'est pas non plus une solution pour les pays pauvres. La misère oblige des masses d'hommes, de femmes et d'enfants à se laisser déraciner, sans que cela règle les problèmes économiques et sociaux de leurs pays d'origine. La seule solution, c'est que les pays riches cessent de piller le Tiers Monde et de lui imposer des formes plus ou moins camouflées de colonisation.

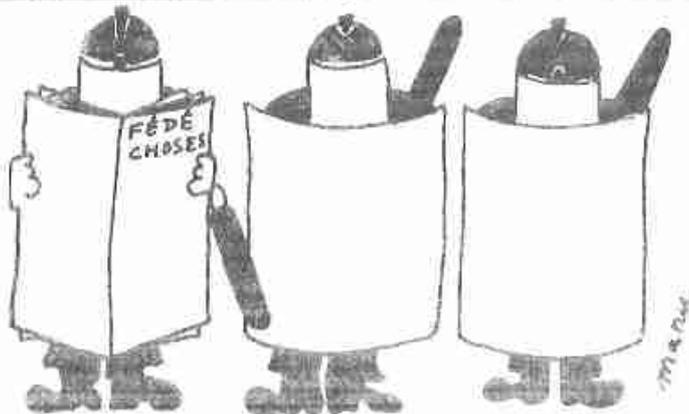
Mais les milliers d'immigrés qui habitent en Alsace n'ont pas à supporter les insultes de gens comme Johann. Quels que soient les mensonges que font courir les racistes, ces immigrés sont une partie utile de la population. S'il y a parmi eux une minorité de parasites et de délinquants, comme parmi les Français, la plupart sont des travailleurs, qui occupent le plus souvent des postes particulièrement pénibles. C'est peut-être un Algérien qui vide la poubelle de M. Johann...

La réalité, c'est que la majorité des immigrés sont exploités encore plus que les ouvriers français qu'on ne leur reconnaît pas dans la pratique, le droit à un salaire correct, à des conditions de travail normales, à un logement convenable, à des droits syndicaux et politiques. La réalité, c'est aussi la molesse, pour ne pas dire plus, des autorités face aux employeurs qui ne respectent pas la législation, c'est le chantage à l'expulsion pour les immigrés qui ne veulent pas « s'écraser ».

Les régionalistes qui approuveraient Johann commettraient non seulement une sauterelle sur le plan moral, mais aussi une faute sur le plan politique.

Un des acteurs les plus importants où les Alsaciens doivent lutter contre l'arbitraire de Paris (ou des milieux d'affaires français et allemands) est celui des entreprises. Or dans les grandes usines, la proportion d'immigrés est importante. Le racisme divise les travailleurs et les empêche de s'unir contre les véritables adversaires.

Roland Bruckert



Affichez
Nous !

ELSA DEPASSE LES BORNES

A Klapperstei 68, nous n'avons jamais caché nos sympathies régionalistes. Parce que la revendication d'un pouvoir régional et du respect des minorités ethniques est juste et s'inscrit tout naturellement dans la lutte pour plus de liberté et de justice.

Le mouvement régionaliste alsacien n'est pas uniforme, mais divers, en recherche, traversé de courants parfois contradictoires. Klapperstei 68 n'a pas pour habitude de porter des jugements sur les organisations et les tendances qui luttent pour un changement, nous préférons nous attacher à ceux qui ont le pouvoir et à leurs représentants.

C'est dit, il y a des limites à tout. Nous ne pouvons pas laisser passer sans réagir le No 26 d'ELSA, journal d'une organisation qui se dit « autonome », mais que nous préférons qualifier de « réactionnaire progressant ».

Ces gens-là ont publié un long article destiné à rétablir la « vérité historique » sur le drame d'Oradour-sur-Glane. Et de nous démontrer sans nuances que les Waffen-SS étaient de braves soldats, leurs officiers d'honnêtes hommes parlant un peu narquois, les résistants des lâches, des criminels et des irresponsables. Lisez plutôt :

« ... Dans tout le secteur traversé, la Résistance est très nerveuse, impatiente de voler au secours de la victoire, ses membres commettent des fautes d'appréciation et au lieu de se limiter aux actions dont ils sont coutumiers, c'est-à-dire aux attaques sans risque contre des soldats isolés ou des civils, ils se lancent parfois et par erreur dans des opérations d'envergure et prématurées... »

Le massacre d'Oradour fut un malheureux accident.

« ... Lorsque fin de l'après-midi Diekmann vint faire rapport à son chef, voici ce qu'il lui rapporta. Parvenu à Oradour, il avait fait rassembler tous les hommes sur la place de la localité tandis que les femmes et enfants étaient enfermés en lieu sûr, dans l'église. Puis les maisons furent fouillées de fond en comble à la recherche du prisonnier. On n'en trouva pas trace, mais par contre, on trouva des quantités incroyables d'armes et de munition. Diekmann perdit la maîtrise de soi et outrepassa les ordres reçus, il fit fusiller les hommes du village, puis il fit mettre le feu aux maisons. Malheureusement les munitions cachées étaient loin d'avoir toutes été trouvées. L'incendie se propagea avec une vitesse effrayante. Même à l'église, et comme celle-ci contenait également des munitions, les femmes et enfants qui s'y trouvaient enfermés n'eurent pas le temps de s'échapper... »

De toute façon, ils l'avaient un peu mérité, puisque la veille, deux prisonniers allemands ayant passé quelques heures à Oradour,

« ... La population d'Oradour, femmes et enfants compris, participe à l'action et se fait menaçante contre les captifs... »

Et les enfants en bas-âge, ils s'y étaient mis aussi ?

Que la réalité historique de l'Occupation, de la Résistance et de la Libération, à Oradour comme ailleurs ait souvent été bien moins claire que la version officielle, c'est évident. Que la Résistance n'ait pas toujours été au-dessus de tous reproches, c'est certain. Que les Waffen-SS n'aient pas été les monstres sanguinaires qu'on a décrit, c'est possible. Après tout, ils ne se sont pas conduits plus mal que certaines troupes françaises en Algérie ou certaines troupes américaines au Vietnam par exemple.

Dès qu'un Etat, fasciste ou non, envahit un pays et soumet un peuple qui ne veut pas se soumettre, il ne faut pas s'étonner si les troupes d'occupation rencontrent une « résistance » et sont amenés tôt ou tard, pour « se défendre », pour « venger les copains que ces salauds de Vietnams ou de Polonais ou de Nègres, etc., ont lâchement assassinés », à fusiller, torturer, massacrer...

Que certains résistants soient des salauds et certains militaires occupants de « braves soldats » pleins de bonnes intentions, ne change rien à l'affaire. Ce sont les responsables qui portent la pleine responsabilité des horreurs et des cruautés. Mais que pense ELSA de ce problème moral ? Lisez plutôt :

« ... Il est donc évident que les événements d'Oradour, loin d'être la manifestation d'une volonté systématique d'anéantissement de populations civiles, fut une rare et exceptionnelle à la discipline militaire en vigueur à la Waffen-SS. Diekmann a outrepassé les ordres reçus. Mais cette faute ne lui fait nullement endosser la responsabilité de la situation dans laquelle il se trouvait au moment de la commettre. Quand bien même Diekmann se fût contenté de faire des prisonniers, on se demande comment il aurait dû faire face à la situation imprévue à laquelle il était confronté. Devait-il laisser aux mains de civils les dépôts d'armes qui se trouvaient dans les maisons du « paisible » village ? N'avait-il pas le devoir, comme tout autre officier à sa place, de détruire ces armes ? Etait-il préférable que l'église contint également des munitions ? Comment un officier français se serait-il comporté en position analogue dans un village allemand truffé d'explosifs ?

Présenter Oradour comme un exemple de la barbarie nazie, c'est se moquer du monde. Parallèlement, la glorification de la Résistance qui, par son impéritie, son indisciplinisme et son irresponsabilité a créé des situations qui constituaient, pour les officiers allemands, autant de devoirs de répression ; cette glorification est bien d'avantage qu'une moquerie... »

Des « DEVOIRS DE REPRES-SION » ! On croirait lire Maseu ! Mais pour bien comprendre le sens exact de cette ignoble démonstration, il faut lire la conclusion « politique » de l'article :

« ... C'est une malhonnêteté qui a conduit et continue à conduire à la propagation de la guerre subversive dont le danger s'étend aujourd'hui au monde entier.

C'est à lui que depuis leur « libération » des millions de Hongrois, de Tchèques, de Bulgares, de Polonais, de Roumains, d'Allemands devaient le privilège de connaître le bonheur de vivre sous l'aile protectrice du socialisme soviétique.

Mais qui sait cela ? Qui veut le savoir ? Qui oserait aller demander à ces millions de paysans, ouvriers et employés de derrière le rideau de fer s'ils se sentent mieux sous le régime communiste du temps de paix que sous le régime nazi du temps de guerre ? La réponse étonnerait sans doute plus d'un honnête homme ! »

De Gaulle complice des bolchéviques ! Plutôt Hitler en temps de guerre que Brejnev en temps de paix ! Plutôt Pétain que la subversion !

Heil ELSA !

Roland Bruckert.

4 SEPTEMBRE 1974

Les trois articles qui nous reproduisons sont tirés de KLAPPERSTEI 68, mensuel populaire alsacien que nous remercions de nous avoir autorisé à le faire.

L'affaire Touvier revient devant la Cour de Cassation et le problème de la rétroactivité de la Loi pénale de 1984 donnant aux crimes contre l'Humanité leur caractère imprescriptible, se pose à nouveau.

Le Rapporteur, soutenu par l'Avocat général suggère d'interroger la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur cette question bien ennuyeuse. La Cour Suprême se montre digne de son image traditionnelle.

D'abord parce qu'elle se propose de recourir à l'avis de la Cour Européenne des droits de l'homme, garante de nos Libertés, qui ne manquera pas d'affirmer le Principe sacro-saint de la non-rétroactivité de la Loi pénale qui ne saurait être transgressé que par une Loi le prévoyant expressément... ce qui n'est pas le cas... Et toc, Ponce-Pilate n'a-t-il pas fait école ?

Dans la foulée, la Cour de Cassation ne manquera pas lorsque l'affaire Siméoni viendra devant elle, de recourir à la même procédure: "La Cour de Sureté de l'Etat est-elle conforme à la déclaration européenne des Droits de l'Homme ?"

Comme le disait déjà un Avocat lors de la première journée du procès d'Aléria, on connaît la réponse de la Cour Européenne : Elle est NON.

La Convention Internationale (art. 55 de la Constitution) l'emportant sur la Loi, la Cour de Cassation devra dire que le texte instituant la Cour de Sureté de l'Etat est anticonstitutionnel... autant rêver !

En attendant le procès d'Aléria s'est tenu alors qu'il n'aurait pas dû voir le jour ; (il n'y a par ailleurs aucun honneur à entrer dans certains prétoires et en le faisant "pour assurer la Défense" certains plaideurs portant une lourde responsabilité).

L'hermine, l'or, les cheveux blancs, les rangées de médailles, la tenue d'apparat des gardes... voilà le décor dont a besoin la Cour de Sureté de l'Etat. C'est que la solennité pourrait faire croire à l'honorabilité d'une institution.

Histoire de rire, sachez braves gens que l'instruction du procès fut si complète qu'aucune étude ballistique n'eut lieu..., que le seul plan des lieux de l'action fut dressé par la gendarmerie sans commission rogatoire... et que le Parquet se saisit du dossier avant que le Décret nécessaire à cet effet n'ait été pris.

D'où certaines questions sur la légalité de la détention du principal accusé.

Ne nous arrêtons pas là, car ce sont des vétilles. Voyons plutôt l'atmosphère des débats.

Dans le Monde du 12 Juin, un articulet, page 15, constitue le compte rendu du procès exemplaire...! Le lecteur appréciera :

A un témoin qui rapporte des propos plutôt gênants pour le Ministre de l'Intérieur, l'Avocat général lance : "Vous auriez pu vous montrer plus circonspect, vous avez commis une indiscretion".

Amusant, n'est-il pas ?

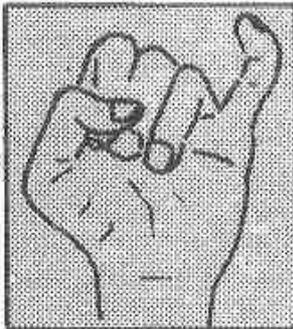
Et à la question de Siméoni qui demande à l'Avocat Général qui il représente, ce dernier - qui a beaucoup d'esprit - répond : "Je représente la justice".

On ne le lui a pas fait dire, mais elle est quand même bien bonne.

... Car l'aviez-vous compris ? C'est une plaisanterie !

Vous ne pensiez tout de même pas qu'après XX siècles de civilisation, une bonne dizaine de déclaration des Droits de l'Homme, une Charte Universelle, une Convention Européenne, cinq républiques et un raton laveur... la fille aînée de l'Eglise serait capable d'une chose pareille.

Edmond LAURENT



Mon p'tit doigt Fédéchoses

Lu avec grand intérêt dans Le Monde du 16 septembre, l'article "Parlement européen et constitution" émanant du "bien pensant" Jacques BOUCHACOURT ancien député UDR. Son oeuvre irresponsable nous en a inspiré quelques unes.

Bouchacourt !

Tros au boch

boch au tros

Bouchacourt ! Bouchacourt !

Beau (bo) chat ou beau (bo) chou croat

Choucroute boché au rat, bouc !

Choucroute au boch, rat, bouc !

Au boch ! ... choucroute, rat, bouc !

(4 solutions encore possibles)

Bouchacourt ! Bouchacourt !

Bouch'trou cacà bouch'trou !

Taouch'ou tabou ! bouc !

Bouch'a bouch'trou ! accourt !

J'espère que M. A.C. Troubouché ne m'en voudra pas de lui avoir ajouté une voyelle. Ces contrapéteries n'engagent que lui-même.

Post Scriptum

Au sujet de cet homme illustre grand spécialiste des questions juridiques, et défenseur des institutions libérales, Philippe TESSON du CanardEnchaîné écrivait il y a quelques années :

"Faisons à Bouchacourt le crédit de penser qu'il est honnête, ce qui double pour le moins son poids de bêtise. Tout cela n'est d'ailleurs pas très grave ; il y a assez de foin dans les écuries de la majorité pour nourrir un âne de plus."

Ajoutons seulement à ces mots que devenu bouc il est resté aussi têtù...

Francis MANTES

fascisme



PANAGULIS PRESENT !

En plus d'un grand patriote grec, Alexandre Panagulis était un fervent européen.

Il aimait souligner l'importance de l'unité européenne pour la cause de la démocratie dans son pays.

Edmonde PAOLINI, l'un des auteurs avec Mario ALBERTINI (président de l'Union des fédéralistes européens) du livre "Storia del federalismo europeo" lui avait dédié cet ouvrage en inscrivant sur la page de garde : "A Alekos PANAGULIS, l'un des héros de la résistance européenne".

Invité quelques temps avant sa mort à Naples pour le congrès national de l'A.I.C.C.E., section italienne du Conseil des communes d'Europe, il expliquait pour quelle Europe il luttait. Il voulait l'"Europe des travailleurs, l'Europe des peuples européens" et non l'actuelle Europe, celle "des autres", l'"Europe des monopoles, des multinationales, de l'O.T.A.N., du Pacte de Varsovie".

Mais comme tant d'autres héros de la résistance européenne, Alekos PANAGULIS ne pourra plus se battre pour l'Europe des peuples européens que ses ennemis, qui l'avaient torturé et l'avaient condamné à mort (comme ils avaient torturé et condamné à mort durant la deuxième guerre mondiale), refusent toujours et empêchent encore de naître. Parmi ses adversaires, (c'est-à-dire parmi nos adversaires), nous n'hésiterons pas à inclure ceux qui ne parlent de l'unification européenne que pour mieux l'étouffer ou n'en parlent que le dimanche au café du commerce. Adversaires également tous ceux qui se contentent de prendre le train en marche lorsque des sursauts de solidarité réunissent les européens comme ce fut le cas pour sauver PANAGULIS lui-même de la mort à laquelle l'avait condamné le régime des colonels ou plus récemment pour tenter d'empêcher les assassinats perpétrés par le fascisme espagnol.

Pour abattre la réaction il ne suffit pas de proclamer ses bonnes intentions, il faut lutter quotidiennement pour construire une société nouvelle et libre, que seul le fédéralisme en Europe aujourd'hui et dans le monde de demain est en mesure de garantir.

"Accident" ou plutôt assassinat fasciste nous avons perdu Alekos. Le discours qu'il prononça à Naples à l'occasion du Congrès de l'A.I.C.C.E. et diffusé par "Communi d'Europa" montre la profondeur de son accord avec les thèses que nous défendons.

Les jeunes fédéralistes, principalement italiens, qui avaient eu l'honneur et la chance de le rencontrer savent que nos initiatives avaient toujours son approbation.

PANAGULIS, victime comme tant d'autres avant lui de son antifascisme et de sa foi en une Europe unie, libre et démocratique, ne cessera jamais de vivre dans nos cœurs.

NON A L'EUROPE DES AUTRES

"Je ne suis pas ici pour vous faire un long discours. Je suis ici simplement pour remercier les organisateurs de ce septième congrès national de l'A.I.C.C.E. qui m'ont invité à y participer. Et je suis ici pour exprimer ma certitude sur l'espoir qui nous est commun : l'espérance d'une Europe qui ne soit pas l'Europe des autres mais l'Europe des travailleurs, l'Europe des peuples européens. Beaucoup disent que l'Europe aujourd'hui est l'Europe des monopoles, des multinationales, de l'O.T.A.N., du Pacte de Varsovie : c'est-à-dire l'Europe des autres. Et bien que cela soit d'une grande vérité, l'entendre me trouble autant que cela me troublait d'entendre parler de la Grèce des colonels. Je vous raconterai une histoire à ce sujet. Après ma libération en 1973, de nombreux journalistes vinrent à moi et l'un d'entre eux se mit à me poser toutes ses questions de cette manière : "La Grèce des colonels..." Quant il eut prononcé trois, quatre fois, peut-être plus, l'expression "Grèce des colonels" j'enrageai, je l'arrêtai et lui dis : la Grèce des colonels, ça suffit ! Il existe aussi une autre Grèce. La Grèce des détenus politiques, la Grèce des exilés, la Grèce des résistants, la Grèce qui souffre et combat et espère. C'est la même chose que je dois répondre à ceux qui parlent seulement d'une Europe des monopoles, des multinationales, de l'O.T.A.N., du Pacte de Varsovie, de la disgrâce. Oui elle existe cette Europe. Mais il existe aussi parallèlement l'Europe de nos rêves, de nos espérances, de nos luttes, de notre non à ceux qui acceptent d'être aujourd'hui les représentants de l'Europe des autres. Et parmi ceux qui sont ou s'apprennent à devenir les représentants de l'Europe des autres je place aussi ceux qui ne veulent pas comprendre une vérité élémentaire : le problème de l'Europe n'est pas seulement est-ouest mais aussi nord-sud.

J'ai lu dans l'"Avanti" un article du professeur SERAFINI et je suis complètement d'accord avec lui quand il dit : "Ce qu'on redoute c'est l'Europe du sud, l'Europe périphérique, l'Europe du travail migrant qui s'organise dans le cadre de la Communauté européenne et prend la tête d'un "front démocratique européen" et j'ajoute on a besoin d'un front démocratique européen où les européens méridionaux aient toute leur place. Non pour combattre les européens septentrionaux mais pour combattre la politique de certains gouvernements européens qui alimentent en Europe une division de plus. Par cette politique en effet ils ne comprennent pas que combattre l'Europe du Sud, l'Europe périphérique, l'Europe du travail migrant signifie placer une mine sous les fondations de l'Europe de demain.

En Grèce, ceux qui comprennent ce problème et qui combattent le chauvinisme septentrional, c'est-à-dire l'idée d'une Europe des riches et disposée à faire l'aumône aux pauvres, aux méridionaux, deviennent chaque jour plus nombreux. Nous ne voulons pas d'une Europe des riches, une Europe qui soit notre patronne. Nous voulons une Europe unie où le nord et le sud comptent également et luttent ensemble pour l'indépendance de tous les européens : au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Cette Europe n'existera jamais tant qu'il existera des européens acceptant d'être une colonie des autres, qui acceptent d'être des collaborateurs. Amis et camarades, la honte de la collaboration n'a pas cessé à la fin de la deuxième guerre mondiale, elle continue encore aujourd'hui avec ceux qui nous trahissent en travaillant pour ceux qui regardent l'Europe comme une colonie. Je souhaite que le mot d'ordre de ce congrès soit un non résolu aux collaborateurs des maîtres de la colonie.

Je vous remercie de m'avoir écouté".

Alekos PANAGULIS

SALUT DES FEDERALISTES

AU PREMIER CONGRES DU

PARTI SOCIALISTE POPULAIRE



intervention de carlo Meriano

" Je prend la parole ici, en ma qualité de membre du Bureau Exécutif international de l'Union des fédéralistes européens. Pour la première fois depuis 40 ans une formation politique socialiste tient publiquement son congrès en Espagne. Cette circonstance est un motif de satisfaction profonde pour tous les démocrates européens mais en premier lieu pour ceux qui voient comme nous, dans la construction progressive d'une union fédérale au niveau continental la nouvelle frontière de la démocratie européenne.

Quand on a eu, comme moi, la chance de connaître depuis de nombreuses années votre président Enrique TIERNO GALVAN et quelques uns de ses valeureux camarades, et l'honneur de partager avec lui un engagement fédéraliste souvent obscur et difficile, on sait que ce congrès ne tombe pas du ciel mais est le fruit d'une longue patience et d'une longue fidélité. Quelques uns des sujets sur lesquels vos rapports ont insisté comme la priorité qui est celle dans la phase actuelle de l'histoire de la révolution culturelle dans la construction d'une démocratie socialiste et l'importance décisive donnée à un renouvellement institutionnel dans le sens d'une plus grande autonomie, sont là pour montrer que l'engagement fédéraliste de vos camarades n'a pas été occasionnel et que leur marxisme critique et dogmatique s'est enrichi de l'apport libertaire provenant de notre expérience.

Pour ceux qui croient, comme nous fédéralistes, à une solution européenne en termes de société civile et pas seulement en termes de société politique et à un rôle politique spécifique des peuples de l'Europe méditerranéenne pour ce but, ce congrès est beaucoup plus qu'un congrès : c'est une occasion rare de confiance et d'espérance en notre avenir commun ".

QUAND L'EUROPE S'ÉVEILLERA ...

Mao est mort. L'"homme européen" retiendra-t-il sa double leçon : relire Marx, Lénine (et maintenant Mao) avec en tête la réalité d'ici et de maintenant au lieu d'exécuter mécaniquement des jugements historiques caducs ; revendiquer contre les hégémonies le droit de choisir sa propre voie et sa part de responsabilité des affaires mondiales.

Mao est un post-marxiste chinois. Les libertés qu'il a prises avec la lettre de Marx et de Lénine mesurent la distance qui séparait en Chine la révolution du succès. Dans ce continent paysan, les ouvriers étaient isolés. Insurrection urbaine et lutte du prolétariat contre la bourgeoisie étaient anachroniques (anatomiques ?). A cela, Mao oppose l'encerclement des villes par les campagnes et la guerre des masses populaires. La prescription est prioritaire : "S'appuyer sur les masses". Et paysannes d'abord.

Dans le moment où marxistes de tout poil se lancent leurs orthodoxies à la figure, mais où personne ne doute que l'expérience chinoise est un socialisme, les fédéralistes ont le courage d'une révolution européenne qui n'est pas marquée au sceau de l'exégèse, mais puise ses chances de succès dans un jugement historique pertinent (crise de l'Etat national). De cette révolution, seuls les fédéralistes ont idée. Au seuil de la post-industrialisation, qui peut encore nous faire croire que le moteur de la révolution est la lutte de la classe ouvrière pour son émancipation ? Assurément, elle est encore exploitée, mais combien le sont en dehors d'elle ? Assurément, elle est exclue du pouvoir, mais combien le sont en dehors d'elle ? D'un pouvoir dont elle n'a aucun titre à revendiquer le monopole. Pas plus qu'en Chine.

La réalité européenne du présent est celle d'une société où les masses salariées ne sont guère mobilisables, sinon pour l'amélioration de leur niveau de vie ; où les exclus luttent pour leur reconnaissance ; où le "droit à la différence", dont les fédéralistes ont été les premiers à affirmer la légitimité, est l'excuse d'autres intégrations. En Europe comme en Chine, la révolution sera la révolution du peuple tout entier ou bien ne sera pas.

Il fallait repenser l'acquis de la révolution soviétique dans des conditions non-russes. Transposer sans fixer un autre dogmatisme. Contre les schémas simplificateurs hérités du passé ou de l'étranger, contre les appréciations unilatérales, Mao rétablit la complexité des choses : rien n'est absolu en ce monde. Tout est relatif. Rien n'est totalement bon, ni totalement mauvais. Toute chose est contradictoire, chaque aspect d'une chose devant à son tour être considéré comme sujet à cette loi : "la contradiction est universelle". C'est l'annonce de la proposition fameuse : "Un se divise en deux".

"Dans toute contradiction, les aspects contradictoires se développent d'une manière inégale... Des deux aspects contradictoires, l'un est nécessairement principal, l'autre secondaire. Le principal, c'est celui qui joue le rôle dominant dans la contradiction... qui occupe la position dominante. Mais cette situation n'est pas statique ; l'aspect principal et l'aspect secondaire se convertissent l'un en l'autre et le caractère des phénomènes change en conséquence".

Connaissant la contradiction principale (capital internationalisé - travail divisé nationalement) du mode de production (encore) dominant, son aspect principal (l'expression économique, politique et idéologique de l'antagonisme de classes) et son aspect secondaire (la division du monde en nations), les fédéralistes peuvent légitimement se réclamer de la pensée-mao-zedong pour affirmer qu'en Europe la conversion de l'aspect principal en l'aspect secondaire est sur

le point de s'achever, que l'unité européenne "accouchera" (aidera à mettre au monde) de nouveaux rapports sociaux, typiques d'un nouveau mode de production (post-industriel) encore en gestation sous l'ancien, au lieu que la lutte des classes consolide aujourd'hui les nations qui divisent les syndicats et les partis ouvriers.

Que les marxistes qui s'aviseraient au nom du matérialisme de dénoncer l'empirisme des fédéralistes relisent - en lisant ce qui est écrit - les premières pages de l'Idéologie allemande :

"Il faut que, dans chaque cas particulier, l'observation empirique (qui s'en tient simplement aux données réelles) montre dans les faits, et sans aucune spéculation ni mystification, le lien entre la structure sociale et politique et la production".

Le matérialisme de Marx, c'est

"la science réelle, positive, l'exposé de l'activité pratique, du processus de développement pratique des hommes".

Lénine et Mao sont fidèles à cet empirisme. Lénine :

"L'admission du monde extérieur, de l'existence des objets en dehors de notre conscience, est le postulat fondamental du matérialisme.

Mao :

"Il faut rechercher la vérité dans les faits. Les faits, ce sont les choses et les phénomènes tels qu'ils existent objectivement : la vérité, c'est le lien interne de ces choses et de ces phénomènes, c'est-à-dire les lois qui les régissent (...). Nous devons partir de la situation réelle à l'intérieur et à l'extérieur du pays, de la province, du district et de l'arrondissement, en dégager, pour guider notre action, les lois qui sont propres à cette situation et non pas engendrées par notre imagination, c'est-à-dire de trouver le lien interne des événements qui se déroulent autour de nous. Pour cela, nous devons, en comptant (...) sur les faits tels qu'ils existent objectivement, recueillir minutieusement les matériaux et, à la lumière des principes généraux du marxisme-léninisme, en tirer les conclusions justes".

Ce qu'il résume par cette formule :

"Qui n'a pas fait d'enquête n'a pas droit à la parole".

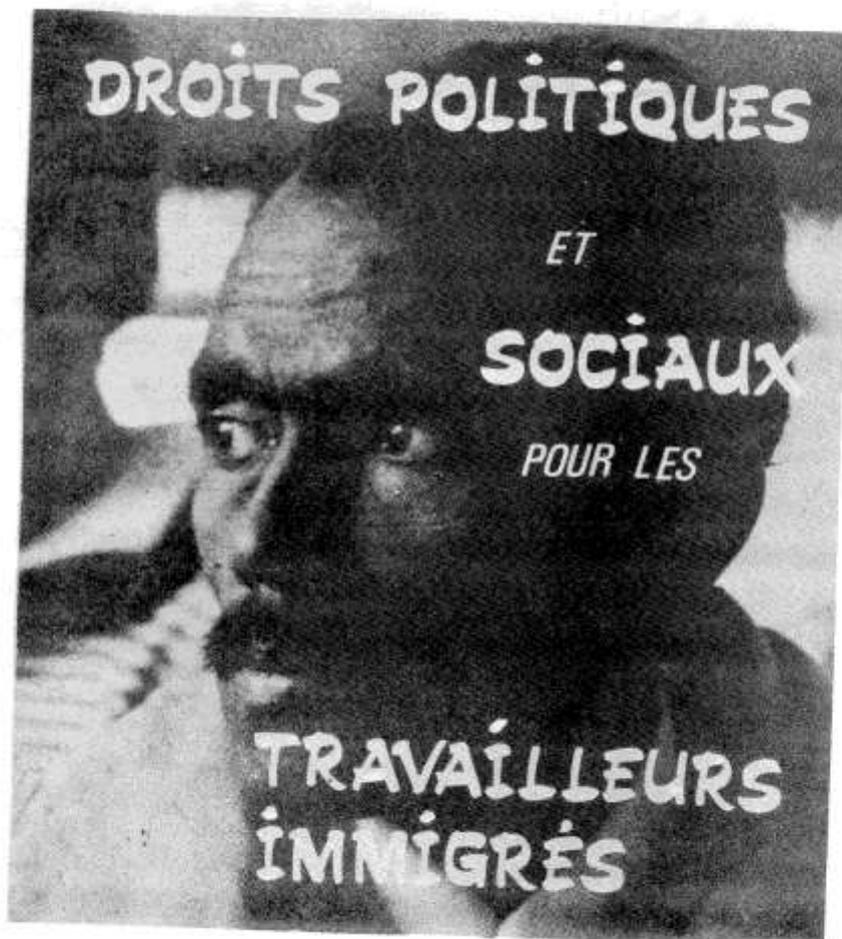
D'où venait à Mao cet anti-dogmatisme ? A n'en pas douter d'une première formation libérale et libertaire. En 1912, à dix-neuf ans, Mao a déjà lu Rousseau, Montesquieu, Adam Smith, Stuart Mill, Darwin et Spencer. En 1919, après s'être réclamé de la démocratie libérale, Mao subit par d'autres lectures une influence anarchiste. Quand la même année il adhère (théoriquement et pratiquement) au marxisme, ces trois influences se composent avec son anti-impérialisme pour lui inspirer la fondation d'un groupe d'ouvrier "Pour un Hunan autonome et moderne".

Après cette ultime expérience personnelle, la vie de Mao s'identifie avec l'histoire du mouvement révolutionnaire chinois. Car ce mouvement est chinois (libère la Chine de l'impérialisme) avant d'être révolutionnaire (de libérer la Chine du capital autochtone). Cette simple constatation en dit long sur le "nationalisme" de Mao. A cent lieues d'un nationalisme à l'européenne. La Chine n'est pas une nation, mais une civilisation, comme l'Europe, qu'il s'agit aussi de libérer des hégémonies. Le cas de figure est le même. A cette différence près qu'ici l'instrument de mobilisation du peuple (le peuple des nations européennes) ne saurait être l'armée, fût-elle révolutionnaire, ou le parti, fût-il marxiste-léniniste, mais la démocratie, objet d'un consensus irréprouvable, dès lors qu'elle changera d'échelle, en devenant fédérale.

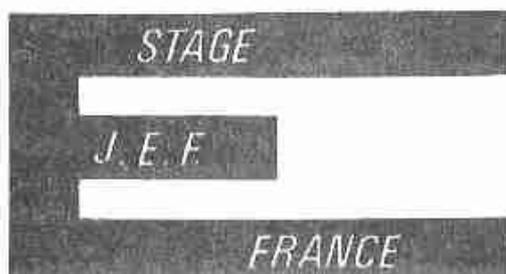
Bernard BARTHALAY



TRAVAILLEURS IMMIGRES



Les 3 et 4 juillet 1976 la section française de la J.E.F. organisait un séminaire sur les "droits civiques et sociaux des travailleurs immigrés". Plus de vingt militants y participaient, en tout ou en partie, provenant d'Alsace, de Provence, des régions Parisienne et Rhône-Alpes. Le texte de Jean-Marie DUBOS que nous publions n'est nullement un compte-rendu in extenso des travaux, mais plutôt une suite de notes complétée par des extraits de rapports présentés.



Après que Monique BARTHALAY (Lyon) ait rappelé le programme du stage, Bertrand SAINT-GAL (Lyon) exposa l'esprit dans lequel il a organisé cette réunion et pose les problèmes politiques qui en découlent.

L'apparition de la volonté politique des travailleurs émigrés est un phénomène important. La J.E.F. devra oeuvrer pour l'acceptation de leurs droits politiques et sociaux.

Les travailleurs immigrés ne sont plus tout à fait les parias de la société, les abandonnés de l'Action Sanitaire et Sociale. La naissance de ce phénomène inquiète la classe politique et syndicale et les travailleurs émigrés sont plus que les autres concernés par le cycle "expression-répression".

Bertrand SAINT-GAL rappelle quelques exemples de luttes récentes : Auxerre, Fonderies de l'Orne, grève des loyers dans les foyers SONACOTRA...

Les travailleurs émigrés risquent d'être les boucs émissaires de la crise économique, les premières victimes du chômage, les cobayes d'un fichier informatique,

Monique BARTHALAY pense que le problème de l'émigration doit être traité non seulement dans le cadre des pays industrialisés mais aussi dans le cadre des pays en voie de développement.

Jean-Jacques ANGLADE (Aix-en-Provence) rejoint cette analyse en indiquant que l'émigration est une des causes de la paupérisation des pays en voie de développement. Il précise que si la connaissance des droits des travailleurs émigrés reste l'objectif à court terme, la solution passe par le décolllement économique des pays d'origine. Il dénonce, en outre, les tendances xénophobes telles celles d'Enoch POWELL et des partisans de "l'Europe Blanche".

Jacques MARTINEAU (Strasbourg) reprend l'analyse "marxiste" de la paupérisation relative des pays en voie de développement quant au choix préférentiel par les sociétés de jouer sur le capital variable plutôt que sur les immobilisations et sur la diversification de leurs placements de capitaux.

Jean-Jacques ANGLADE fait valoir la discrimination existant entre les travailleurs émigrés résidant en France et les métropolitains travaillant à l'étranger (double salaire, congés plus importants etc..)

Jacques MARTINEAU donne lecture de son rapport sur les travailleurs frontaliers et l'exemple de la région rhénane. En conclusion de son rapport, il pose le problème de l'autonomie régionale en matière de législation fiscale, sociale et du travail, ce qui permettrait de régler certains problèmes au niveau interrégional.

Jean-Jacques ANGLADE présente alors son rapport sur la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme.

Une conversation s'engage sur le problème de l'article 25 prévoyant le droit de recours individuel auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Ulrich BOHNER (Strasbourg) revient sur le paiement des congés payés pour les travailleurs émigrés et de leur retour régulier dans leur pays d'origine puis évoque la nécessité d'une formation syndicale pour les délégués du personnel originaires du tiers monde.

Bertrand SAINT-GAL évoque l'exemple de l'Algérie et de sa politique de freinage de l'émigration pour faire tourner sa propre industrie mais craint de voir les travailleurs exploités dans leur propre pays par le capitalisme international ou d'état.

Jean-Jacques ANGLADE introduit une distinction entre les travailleurs migrants s'étant installés avec leur famille avant 1945 et qui ont effectués leurs assimilation et ceux qui, venus seuls, gardent leurs racines culturelles dans le pays d'origine.

Jean-Marie DUBOS (Paris) reprend cette observation et indique que si pour lui, les problèmes économiques et législatifs sont importants, ils peuvent néanmoins se régler si une volonté politique se dégage en ce sens; par contre il pense que le problème majeur reste psychologique : le racisme existe sous toutes ses formes et les mentalités n'évoluent pas aussi vite que les textes réglementaires.

Ulrich BOHNER donne communication de son rapport sur le rôle des organisations internationales.

Il évoque en introduction les possibilités offertes par la Convention Européenne des droits de l'homme et les sanctions corollaires de la Cour Internationale.

La C.E.E. a la possibilité d'intervenir dans la législation des états membres par les règlements du Conseil des Ministres mais il s'agit en fait d'une négociation de compromis plus que de l'imposition d'une politique.

Dans les organisations à caractère plus large les pays industrialisés supportant les charges financières de ces organismes imposent le respect du statu-quo.

- Le B.I.T. et l'O.I.T. étudient les phénomènes sur le plan mondial ; sous leur égide un certain nombre de conventions ont été signées mais n'ont pas de caractère contraignant car elles ne sont pas ratifiées par tous les pays ou sont accompagnées de nombreuses réserves.
- L'O.C.D.E. examine plus les aspects économiques des migrations que les droits des travailleurs émigrés.
- La C.E.E. : depuis le traité de Rome, libre circulation des travailleurs au sein de la Communauté. Cette libre circulation se trouve confronté au chômage structu , aux disparités régionales (à cet effet le pouvoir d'achat moyen en Europe étant de 200, il tombe à 40 dans le Mezzogiorno).



Dans le domaine de la protection sociale, les travailleurs originaires des pays de la C.E.E. bénéficient de la même protection sociale que les nationaux. Un effort est fait dans ce domaine de l'éducation : classes d'accueil, formation accélérée, maintien de la culture par des enseignants natifs des pays d'origine.

Sur le plan des droits politiques, peu d'améliorations ont été apportées. Sauf en Grande-Bretagne pour les natifs des pays du Commonwealth l'accès aux droits politiques est refusé aux travailleurs migrants ; de surcroît, ces derniers sont parfois privés de ces mêmes droits dans leur pays d'origine. Toutefois certains conseils municipaux ont créé des comités consultatifs sur ces problèmes partiellement formés de travailleurs migrants.

Les droits civiques ne leur sont pas reconnus pour l'élection du parlement européen.

Depuis 1974 le fond social de la C.E.E. mène une politique de formation de personnels spécialisés.

- Le Parlement Européen se plaint du caractère non contraignant de ces mesures. Il préconise la création d'un service public d'information sur les droits, la généralisation de la sécurité sociale aux travailleurs émigrés dans les professions indépendantes.
- Le Conseil de l'Europe a depuis 1966 élaboré un statut juridique du travailleur émigré.

Nicole TARDY (Lyon) donne la traduction d'un document élaboré sur le même sujet par le JEF Allemagne. Il reprend les points évoqués précédemment :

- . causes de l'émigration
- . problèmes économiques et sociaux
- . situation scolaire des enfants
- . intégration politique des travailleurs migrants.

A la suite d'une discussion générale les participants au stage votent les motions suivantes : politique, économique et culturelle que nous rapportons ci-après

Jean-Marie DUBOS



Extraits du rapport de Jacques MARTINEAU (J.E.F. - ALSACE) sur "Les travailleurs frontaliers - l'exemple de la région rhénane".

1 - DEFINITION DU TRAVAIL FRONTALIER -

Avant de vouloir entrer dans le coeur du sujet, il convient de donner une définition du travail frontalier : Il s'agit d'un travail qui implique la notion de frontière et par conséquent une action primaire de franchissement de barrière avec tout ce que cela comporte sur les plans politique, juridique et social.

Les frontières, comme chacun sait, séparent deux territoires qui, dans le domaine politique et dans celui des législations sociales, fiscales et administratives sont différents, mais dont les caractéristiques géographiques, démographiques et culturelles comportent des analogies et des parentés. Certaines frontières dont l'origine artificielle n'est plus à démontrer ont rompu la complémentarité de régions contiguës qui, sous l'impulsion des règles administratives, ont dû suivre des chemins divergents. A l'heure où les lois de l'économie moderne se sont imposées dans l'élément primordial d'échanges et d'incitation à la libre concurrence, les frontières se sont perméabilisées au commerce international, mais ont conservé un caractère contraignant vis-à-vis des différentes composantes du travail dans une société urbanisée où les forces d'attraction incitatives économiques tendent à rétablir les équilibres naturels des complémentarités.

2 - EVOLUTION ET SITUATION ACTUELLE -

Le 19^e siècle avec l'ère de l'industrialisation a vu naître un mouvement pendulaire frontalier à évolution croissante parallèlement à l'intensification du passage de l'artisanat familial à l'atelier et à l'usine. Il est permis de considérer que depuis 1958-1960, et surtout depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome, toutes les branches professionnelles se sont ouvertes au travail frontalier et les échanges de main-d'oeuvre se sont surtout concentrés le long d'un axe de vie économique international intense représenté du Nord au Sud par des régions qui jouxtent le couloir joignant la Méditerranée à la Mer du Nord avec une zone plus dense représentée par le Rhin.

Les flux migratoires existants entre la Suisse, la France, l'Allemagne fédérale et le Luxembourg concernent donc approximativement un peu plus de 100 000 personnes soit le tiers de l'ensemble des flux constatés pour toute les frontières européennes.

Les soldes migratoires dans la région rhénane peuvent être résumés ainsi :

SUISSE	=	+ 62 500
FRANCE	"	- 80 000
ALLEMAGNE FEDER.	=	+ 12 075
LUXEMBOURG	"	+ 5 425

Ces chiffres, dans leur matérialisation brute ne donnent qu'une impression du phénomène et sensibilisent l'opinion sur l'impact des migrations dans des régions où la translation est souvent ponctuelle du fait de la présence de pôles d'attraction. Dans la région du bassin du Rhin supérieur qui constitue le cadre de cette étude on remarque cependant que la France compense à elle seule de façon négative les soldes migratoires positifs des trois autres pays et apparaît ainsi comme le grand fournisseur de main d'oeuvre - au titre du travail

frontalier - de cette partie de l'Europe (encore faut-il noter qu'une part importante du courant France-Suisse s'effectue à partir des régions de Franche-Comté et de Savoie). De façon inverse, la Confédération Helvétique est un cas qui suggère que le mouvement migratoire frontalier paille pour une certaine part les difficultés d'immigration dans des régions à faible croissance démographique autochtone.

3 - CAUSES ET EFFETS DU TRAVAIL FRONTALIER -

L'incidence démographique n'est pas négligeable dans des régions contigües à vocation agricole ou d'industries d'extraction vieillies qui ont abordé les mutations de la société industrielle ou post-industrielle. Mais dans l'évolution des sociétés vers l'urbanisation des grands ensembles, il ne faut pas oublier la notion du pôle d'attraction dont la force est souvent fonction de la part d'autonomie dont il dispose.

La prolongation de la scolarité, l'absence de centres de décision et le non-accompagnement de financements et de soutiens logistiques au niveau local venant s'ajouter aux règles de la libre concurrence dans une société de croissance amènent un effet stérilisant du pôle d'attraction sur les régions environnantes. Les zones frontalières débitrices de main-d'œuvre se transformant en régions dorts d'autant plus uniformes que les réglementations du travail frontalier sont appliquées avec plus de vigueur.

4 - MOTIVATIONS DU TRAVAILLEUR FRONTALIER -

Une enquête de l'I.F.O.P. effectuée il y a quelques temps a dégagé les motifs invoqués par les frontaliers alsaciens ; les quatre causes de départ les plus importantes seraient dans l'ordre :

- le niveau des salaires allemands et suisses ;
- la menace du chômage ;
- l'insuffisance des moyens de ramassage (publics ou privés : cars de ramassage) en Alsace ;
- des éléments d'ambiance de travail (le travail ouvrier serait mieux considéré en Allemagne ; existence dans les entreprises d'outre-Rhin d'aménagements sociaux destinés à rendre plus agréable la vie sur le lieu de travail, etc...)

5 - DISPARITES SOCIALES ET FISCALES ENTRE LES PAYS -

Le travail frontalier suppose de la part des intéressés le respect de la législation du travail dans les pays d'accueil mais comme le travailleur a conservé sa résidence dans le pays voisin, il se voit confronté avec deux législations d'Etats-nations qui se juxtaposent mais se complètent rarement.

RAPPORT SUR "LA CONVENTION EUROPEENNE DE SAUVEGARDE
DES DROITS DE L'HOMME ET LES TRAVAILLEURS MIGRANTS"

(présenté par Jean-Jacques ANGLADE)

1 - TEXTE -

La Convention dont l'intitulé exact est "la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales", a été signée le 4 novembre 1950.

En ce qui concerne les protocoles additionnels signés par la France, les protocoles n° 1, 3, 4 et 5 ont été signés les 20 mars 1952, 6 mai 1963, 16 septembre 1963 et 20 janvier 1966.

Leur ratification a été autorisée le 31 décembre 1973 par une loi, et publiée selon décret du 3 mai 1974.

II - SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION -

On peut distinguer sur le plan général les situations des divers travailleurs que l'on appelle "migrants", situations différentes les unes des autres.

- Les travailleurs migrants à l'intérieur même de leur état (nationaux, voire minorité nationale).

Toutes les lois nationales s'appliquent à eux, certaines respectant les minorités régionales ou nationales, d'autres ne les respectant pas ou les ignorant.

- Les travailleurs migrants à l'intérieur de la Communauté (que l'on peut appeler "migrants européens") et qui bénéficient de l'ensemble des conventions européennes, par assimilation aux travailleurs nationaux normalement.

- Les travailleurs des Etats associés (il s'agit de conventions bilatérales, ou de conventions multilatérales, comme les conventions de YAOUNDE, ces conventions étant, en tout état de cause, comparables aux accords passés entre les états eux-mêmes).

- Les autres travailleurs, dont la protection n'est pas assurée directement, si ce n'est par la convention dont il s'agit, appelée communément, convention européenne des Droits de l'Homme.

À l'heure actuelle, les lois les plus avancées sont les lois qui concernent les travailleurs migrants européens (originaires d'un Etat membre de la Communauté). De nombreuses décisions ont été rendues en ce sens, notamment par la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Remarque concernant l'application de la convention dans le droit positif :

Conformément à la Constitution, la convention s'applique directement dans le droit positif français, même contre certaines lois le cas échéant, et, dans ce cas, même si ces lois sont postérieures à la convention ou à la ratification de la convention elle-même.

Cet élément est particulièrement important, car sinon la convention risquerait d'être lettre morte, les requêtes individuelles n'étant pas admises à l'encontre de l'Etat français.

L'intérêt de la convention est donc qu'elle s'applique à l'égard de tous, et qu'ainsi elle conduit à élargir les droits des migrants, des non-nationaux, les droits des nationaux étant souvent déjà garantis par les lois nationales.

L'application de la convention à tous, originaires ou non des états signataires, est posée par l'article 14, qui énumère un certain nombre de distinctions qui ne doivent pas être faites, énumération non limitative puisque le dernier élément est "ou tout autre situation".

Cependant, la convention est néanmoins d'application territoriale en ce qui concerne la France et d'autres états signataires, puisqu'elle s'applique, sur le territoire de l'état qui a ratifié, à l'exception, par exemple, des territoires d'Outre-Mer ou des territoires plus généralement qui ont délégué leur pouvoir en ce qui concerne leurs relations internationales (article 63, article 15, paragraphe 1, article 5 du protocole 4).

Cela est flagrant, notamment, en ce qui concerne les territoires d'Outre-Mer français et par exemple TAHITI.

D'autres réserves ont été faites concernant l'interprétation de la convention, qui notamment ne doit pas être jugée contraire à l'article 18 de la Constitution française de 1958 (article 64 de la Convention).

III - SUR LES INTERETS PRECIS DE CETTE CONVENTION -

L'article 16 de la Convention, a contrario, permet de considérer que, exception faite des activités politiques aucune restriction ne peut être apportée à l'exercice normal des autres activités sur le territoire des états signataires, par des personnes originaires ou non de cet état, donc, notamment, par les travailleurs migrants.

Cela pose le problème du vote des non-nationaux qui n'est pas admis (activité politique), mais, à contrario, permet d'admettre toutes les autres activités et notamment les activités syndicales qui sont d'ailleurs reconnues expressément dans le cadre des éléments de la convention.

Divers droits qui doivent être ainsi reconnus aux travailleurs migrants, présentent un intérêt particulier :

a) problème de langue (article 5, et 2) : toute personne poursuivie en justice doit être informée des faits retenus contre elle dans une langue qu'elle comprend, et doit être assistée gratuitement d'un interprète.

b) droit au respect de la vie privée et familiale (posé par l'article 8 de la Convention invoqué en matière d'extradition)

c) (article 11 de la convention) : droit syndical sans condition de nationalité.

Remarque : Une distinction est faite en ce qui concerne l'activité syndicale, et l'adhésion à un syndicat, d'une part, et, d'autre part, la prise de responsabilité syndicale, au sujet de laquelle le problème n'est pas encore réglé de façon très claire.

d) droit à l'instruction (article 2 du protocole additionnel du 13 décembre 1957) Une interprétation nécessaire de cette liberté et de ce droit paraît entraîner la possibilité de l'instruction dans la langue du travailleur migrant, chaque fois que cela est matériellement possible.

e) droit d'aller et venir librement (protocole n° 4, article 2) (application aux basques et réfugiés politiques).

Cet article n'est pas appliqué sans réserves, et pose notamment le problème des interdictions de séjour (l'article 3 s'applique aux ressortissants de l'état, et souligne de façon particulièrement scandaleuse la situation des ressortissants des territoires d'Outre-Mer, par exemple en Polynésie).

L'article 4 interdit les expulsions collectives d'étrangers (utile notamment dans le cadre des luttes de la SONACOTRA, cet article a été invoqué, jusqu'ici pourtant sans effet positif).

Extraits du rapport de Bertrand SAINT-GAL

POUR LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS AUX
ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La Commission des Communautés Européennes a proposé que les travailleurs immigrés participent aux élections municipales vers 1980. C'est à ce niveau que peuvent être **améliorées leurs conditions sociales d'existence**.

Mais en 1978 auront lieu les élections européennes qui sont "la première élection supranationale consciente de l'histoire humaine".

Or les travailleurs immigrés sont les moins marqués par les préjugés nationalistes et constituent un phénomène de classe.

transnational dans les pays de la C.E.E. . Aussi sont-ils naturellement appelés à voter pour un pouvoir qui examinera leur situation globalement et non plus par État de résidence et par provenance.

Les travailleurs immigrés seraient parmi les premiers bénéficiaires d'une politique européenne dégagée des protectionnismes nationaux.

Un pouvoir européen démocratiquement élu pourrait mettre en place un statut commun pour les travailleurs communautaires et pour les non communautaires.

Si la participation des travailleurs immigrés à la vie municipale est souhaitable, sa réalisation est sujette à beaucoup de variables nationales, régionales, locales.

Par contre, la participation des travailleurs immigrés aux élections européennes est une question de principe et sa réalisation doit être sollicitée et préparée par notre organisation.

MOTION POLITIQUE

Les participants au colloque organisé par la Jeunesse Européenne Fédéraliste (France) les 3 et 4 juillet 1976 à STRASBOURG sur les droits politiques et sociaux des travailleurs immigrés :

- demandent la ratification par la France de l'article 25 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme prévoyant le droit de requête individuel auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.
- rappellent au Conseil des Ministres de la Communauté Européenne que le Parlement européen a proposé "l'extension des droits civils et politiques du citoyen de plus de 18 ans à tous les travailleurs migrants sans considération de leur lieu d'origine" dans une résolution publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes du 20 octobre 1975 n° C 239/36.
- rappellent que les travailleurs immigrés constituent un phénomène de classe transnational dans les pays de la Communauté Européenne et qu'ils seraient donc parmi les premiers bénéficiaires d'une politique européenne dégagée des protectionnismes nationaux.
- demandent en conséquence qu'ils soient appelés à voter pour une assemblée qui sera capable de définir un statut commun aux travailleurs migrants sans discrimination par pays d'accueil ou de provenance.
- réclament pour les travailleurs immigrés la garantie des droits politiques à commencer par le droit de vote à tous les niveaux.

MOTION ECONOMIQUE

Les participants au colloque organisé par la Jeunesse Européenne Fédéraliste (France) les 3 et 4 juillet 1976 à STRASBOURG sur les droits politiques et sociaux des travailleurs immigrés :

- soulignent la part primordiale que prennent les travailleurs immigrés à l'activité économique.
- rappellent qu'ils ne devraient pas constituer l'armée industrielle de réserve des pays industrialisés de la Communauté et qu'ils ne devraient pas être les premiers touchés par la crise économique.

- affirment que participant au développement économique de la Communauté, les travailleurs immigrés doivent bénéficier des mêmes avantages sociaux et économiques que les nationaux.
- demandent en conséquence qu'ils puissent exercer pleinement et sans entrave les droits syndicaux dans l'entreprise.

MOTION CULTURELLE

Les participants au colloque organisé par la Jeunesse Européenne Fédéraliste (France) les 3 et 4 juillet 1976 à STRASBOURG sur les droits politiques et sociaux des travailleurs immigrés :

- constatent que l'Etat-Nation se comporte à l'égard des travailleurs immigrés comme à l'égard des minorités nationales et ne facilite pas, voire empêche, l'expression de leur identité culturelle.
- soulignent que les associations militantes d'accueil et de formation favorisent au contraire par leur action une meilleure intégration sociale des travailleurs immigrés tout en préservant leur droit à la différence.

U.E.F. INFORMATIONS

lettre du secrétaire général

Bruxelles, le 17 septembre 1976

Chers Amis,

Je vous adresse aujourd'hui cette brève lettre pour vous informer de l'activité de l'U.E.F. au niveau européen.
D'autres lettres suivront pour vous mettre au courant régulièrement du travail que l'U.E.F. fait à Bruxelles.

Après la manifestation du 12 juillet à Bruxelles qui a exigé l'engagement de toutes les énergies du Secrétariat Général mais qui a obtenu un premier vrai succès dans la presse et dans les mass-media pas seulement européennes (une très belle photo de nos manifestants a paru sur la première page de la Herald Tribune de New York), après la décision du Conseil Européen du 12 juillet concernant le nombre de sièges du Parlement Européen et la volonté réaffirmée de tenir l'élection européenne en mai-juin 1978, quelle est la suite de nos actions ?



Le Bureau de l'U.E.F. a tenu une longue réunion, à cet égard, à Amsterdam les 31 août et 1er septembre 1976. Il a décidé les critères à suivre pour la formation du Comité Européen qui, par des noms prestigieux du monde politique, des organisations sociales, économiques et culturelles en donnant son patronage à la campagne pour l'élection européenne, mettra en évidence toute son importance et sa signification. Mais le Bureau a exprimé, en même temps, dans une résolution sa préoccupation pour le retard dans la signature de la Convention concernant l'élection européenne et il a réaffirmé la nécessité de se battre afin que la date de mai-juin 1978 soit maintenue à tout prix.

Un autre problème, celui de la formation de la nouvelle Commission de la Communauté Européenne, a fait l'objet d'examen à la réunion du Bureau. Malgré l'accord intervenu au sein du Conseil Européen au mois de juillet sur la nomination du Président (Roy Jenkins) et sur la procédure à suivre (procédure prévue dans le rapport Tindemans), le Bureau a constaté qu'en pratique rien n'a changé par rapport au système suivi par les gouvernements avant cet accord. Le Bureau a donné à cet égard des directives aux responsables U.E.F. aux niveaux national et régional afin qu'ils fassent des démarches auprès des gouvernements et qu'ils provoquent des débats au sein des partis politiques, des organisations syndicales, patronales et autres, sur les personnalités jugées qualifiées pour siéger dans la nouvelle Commission.

Quant au Secrétariat Général, il développe les contacts dans les pays où une section U.E.F. n'existe pas encore. Une visite au Danemark les 3 et 4 septembre a permis d'établir des liens très étroits avec l'organisation Europeisk Sameling qui a adopté la ligne politique et la méthode de travail de l'U.E.F. Le 25 septembre, une visite à Madrid permettra de rassembler les amis fédéralistes de différentes régions d'Espagne pour jeter les bases de la section espagnole de l'U.E.F. La présence de l'U.E.F. en Espagne au moment même où se prépare son avenir démocratique, condition indispensable pour l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, revêt une importance particulière.

Par ailleurs, dans une résolution, le Bureau a exprimé à l'égard du Portugal le vœu que le Conseil de l'Europe donne une suite positive à la demande d'adhésion.

Le calendrier des réunions des organes européens de l'U.E.F. prévoit pour les 1 et 2 octobre prochains une réunion du Comité Fédéral (précédée d'une brève réunion du Bureau) à Hertenstein en Suisse. Cette réunion se déroulera en même temps que le Congrès de notre section suisse, l'Union Européenne de Suisse, pour célébrer le 30ème anniversaire de la fameuse réunion des fédéralistes en 1946 qui a établi le programme dit de Hertenstein.

Les résultats des travaux du Comité Fédéral et la visite en Espagne feront l'objet de ma prochaine lettre.

Je vous prie d'agréer, Chers Amis, mes amitiés les meilleures.

Caterina CHIZZOLA
Secrétaire Général

FEDECHOSES - pour le Fédéralisme

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM Prénom

ADRESSE

Somme : (20 F minimum) par chèque barré au nom de Jean-Luc PREVEL, adressé à J.E.F.
26, rue Sala, 69002 Lyon.

"LE MONDE" et l'élection européenne

Liste des articles publiés par "LE MONDE" à propos de l'élection directe du Parlement européen et du débat sur le "rapport Tindemans".

MARS 1976

2 mars 76 :

- "Entre les lignes du rapport Tindemans" in EUROPA (supplément commun de LE MONDE et de trois autres journaux allemand, anglais et italien).

10 mars :

- "Mr. MARCHAIS cherche un compromis historique avec les gaullistes" par Gilles MARTINET (P.S.) à l'agence italienne ANSA.

11 mars :

- "Le conseil des ministres du 18 mars sera consacré aux institutions européennes".
- "Un appel pour l'élection directe du parlement européen" par un certain nombre de personnalités.

13 mars :

- A Strasbourg, l'élection européenne divise gaullistes et communistes.

16 mars :

- Projet de motion de Mr. COUVE DE MURVILLE sur l'élection directe du parlement européen : "cette élection présente des dangers évidents".

17 mars :

- "L'élection directe du parlement européen suppose une révision de la constitution" selon le bureau exécutif de l'U.D.R.
- "Faire l'Europe", par R. DE GEOUFFRE DE LA PRADELLE, avocat à la cour.

18 mars :

- Mr. Alexandre SANGUINETTI : "Je suis en complet accord avec mon mouvement".
- Mr. Michel JOBERT : "L'Europe ne pourra être que confédérale".
- Le Front progressiste : "une menace imminente".

19 mars :

- "La France encouragera la construction européenne quelles que soient les difficultés"; Valéry GISCARD D'ESTAING au conseil des ministres.

23 mars :

- "Il faut retrouver le sens de l'internationalisme", François MITTERAND.
- L'U.J.P. souligne "les 3 échecs personnels de Mr. GISCARD D'ESTAING".

24 mars :

- Réactions au discours du Président de la République :
 . F.O. : "L'Europe est une nécessité vitale" ;
 . C.N.P.F.

26 mars :

- "La solution (à la crise) ne peut se trouver dans le cadre de notre hexagone", André BERGERON

28-29 mars :

- Mr. Jaan KANAPA (P.C.) : "L'internationalisme bien compris".
- Visite à Bonn de François MITTERAND
- "L'Humanité" : une rencontre inquiétante pour la France et la démocratie.
- "Regroupements laborieux à l'ouest" (Editorial).

31 mars :

Déclarations de Mr. GALLAGHAN aux Communes le lundi 29 mars.

AVRIL 1976

1er avril 76 :

- Le Conseil européen examinera les propositions du Rapport Tindemans et la question de l'élection directe du Parlement européen.
- La revue "Paradoxes" (février-mars) publie un article de Michel JOBERT sur le rapport Tindemans.
- La revue "L'APPEL" publie un numéro spécial : "non à l'Europe américaine".
- Le "Mouvement pour le socialisme par la participation" publie un rapport sur "L'Europe vers l'internationale des peuples".
- "Français nationalistes ou "hexagons" atlantistes" par Pierre SIDOS (extrême droite).
- "Pour une nouvelle ambition française et européenne" par Paul COLLOWALD, fonctionnaire de la C.E.E.
- Appel (payant) du Mouvement fédéraliste européen (P. 13)

2 avril 76 :

- "L'Europe indépendante, indispensable, urgente, vitale" par Paul BILLOTTE (Président du M.S.P.)
- Mr. GISCARD D'ESTAING réitère son appui à l'élection directe du Parlement européen.
- Le "Mouvement pour l'indépendance de l'Europe" regrette les ambiguïtés du rapport Tindemans.
- Le "Mouvement des radicaux de gauche" publie un rapport sur l'Europe.
- Le "Conseil des communes d'Europe" appelle à l'élection directe du Parlement européen.
- Mr. Michel DEBRE contre une idéologie supranationale irréaliste.

3 avril 76 :

- Conseil européen : un bilan négatif.
- L'Europe et les jeunes, par François BORDRY (Jeunes démocrates).

7 avril 76 :

- "Un regain de gaullisme avait poussé l'U.D.R. ..." par Claude COMANT (libres opinions).

13 avril 76 :

- "Le problème c'est l'unité politique" par René PLEVEN.
- Mr. Jean-Jacques SERVAN SCHREIBER au congrès du M.F.E.
- Communiqué de presse du Mouvement fédéraliste européen.

14 avril 76 :

- "L'affaire du parlement européen" par Jean François PINTAT (R.I.)

24 avril 76 :

- Mr. Jean SALVAGNARGUES expose la position française sur le rapport Tindemans.

27 avril 76 :

- Mr. Gaston THORN (premier ministre luxembourgeois) propose de nouvelles consultations sur les élections directes du parlement européen.

MAI 1976

5 mai :

- Compte rendu de la réunion des neuf sur la répartition des sièges du Parlement européen, par Philippe Lemaitre.

8 mai :

- Débat de politique étrangère à l'Assemblée nationale : gaullistes et communistes pour l'indépendance nationale.

9-10 mai :

- Les déclarations du chancelier sur le gaullisme sont inacceptables..., par Mr. Fiterman (P.C.).

- Déclaration du premier ministre néerlandais.

11 mai :

- Déclarations de Mr. Chirac lors des cérémonies commémoratives du 8 mai 1945, en Corrèze.

13 mai :

- La section française du Mouvement européen lance une campagne de signatures d'une motion auprès de tous les parlementaires européens pour l'élection du Parlement européen.

15 mai :

- Réunion, en privé, des ministres des affaires étrangères des neuf près de Luxembourg les 14 et 15 mai.

16-17 mai :

- Progrès de procédure et déclaration de Mr. Thorn.

- Sept heures de discussion à la réunion des neuf ministres.

23 mai :

- Mr. Thorn rend hommage à la conviction européenne de Mr. Giscard d'Estaing.

- Les partis démocrates-chrétiens de sept pays de la C.E.E. forment le Parti populaire européen.

25 mai :

- La section de politique extérieure du Comité central du P.C. a organisé des journées d'études au cours desquelles elle se prononce contre tout abandon national.

27 mai :

- Congrès de la C.D.U.

29 mai :

- "La pensée nationale" (extrême droite) diffuse un manifeste en faveur du maintien de la souveraineté nationale.

- Mr. Alexandre Sanguinetti appelle à une nouvelle résistance.

Christian CHAUTEMPS

Abonnement Annuel : 20, -- F.
